



**Conférence des Présidents des Commissions des
Affaires européennes des Parlements
de l'Union européenne**

17 juillet 1997

Luxembourg



**Conference of Chairmen of European Affairs Committees of European
Union Parliaments/Conférence des Présidents des Commissions des
Affaires européennes des Parlements de l'Union européenne**

17 July 1997/17 Juillet 1997
Luxembourg

List of participants/Liste des participants

AUSTRIA/AUTRICHE

Nationalrat: M. Peter SCHIEDER, Président de la délégation COSAC
M. Joseph WIRNSPERGER, Directeur adjoint du Service
international

BELGIUM/BELGIQUE

Chambre des Représentants: Mme An HERMANS, Membre du Comité d'avis chargé de
questions européennes
M. Daniel LUCION, Secrétaire du Comité

Sénat: M. Paul HATRY, Sénateur
M. Michel VANDEBORNE, Conseiller adjoint

DENMARK/DANEMARK

Folketing: Mr Finn Okriver FRANDBSEN, Representative at the EU in Brussels

EUROPEAN PARLIAMENT/PARLEMENT EUROPEEN

Mme Nicole FONTAINE, Vice-Présidente du PE
M. Francisco Antonio LUCAS PIRES, Vice-Président de la
Commission institutionnelle
M. Gérard LAPRAT, Chef de division
M. Francis JACOBS, Administrateur principal

FINLAND/FINLANDE

Eduskunta: Mr Erkki TUOMIOJA, Chairman of the Grand Committee
Mr Niilo JÄÄSKINEN, Clerk

FRANCE/FRANCE

Assemblée Nationale: M. Henri NALLET, Président de la délégation pour l'UE
M. Paul BEBIN, Chef du Secrétariat

Sénat: M. Jacques GENTON, Président de la délégation pour l'UE
M. Jean LAPORTE, Directeur du Service des Affaires européennes

GERMANY/ALLEMAGNE

Bundestag: Mme Beate HASENJÄGER, Clerk

Bundesrat: M. Günter MEYER, Member of the Committee for Questions
of the EU
Mme Ute MULLER, Clerk

GREAT-BRITAIN/GRANDE-BRETAGNE

House of Commons: Mr David LLOYD, Clerk
Mr Michael HENNESSY, Delegation Secretary

House of Lords: Lord TORDOFF, Chairman of the European Communities Committee
Mrs Mary OLLARD, Clerk

IRELAND/IRLANDE

Dail Eireann: Mr Sean POWER, Deputy
Mr Micheal O'CORCORA, Clerk

ITALY/ITALIE

Camera dei Deputati: M. Stefano BASTIANONI, Député
Mme Maria Rita PALANZA, Directrice du département des
Affaires européennes

Senato: M. Tino BEDIN, Président du Sénat
M. Marco D'AGOSTINI, Secrétaire de la Commission des
Affaires européennes

LUXEMBOURG/LUXEMBOURG

Chambre des Députés: Mme Lydie ERR, Présidente
Mme Marcelle LENTZ-CORNETTE, membre de la délégation
COSAC
Mme Marianne WEYER, Premier Conseiller

NETHERLANDS/PAYS-BAS

Tweede Kamer: M. Leo van WAASBERGEN, Clerk
M. Theo VAN TOOR, Principal advisor

Eerste Kamer: M. Erik JURGENS, Chairman

PORTUGAL/PORTUGAL

Assembleia da Republica: M. José MEDEIROS FERREIRA, Président de la Commission
des Affaires européennes

SPAIN/ESPAGNE

Congreso de los Diputados: M. Pedro SOLBES, Président de la Commission jointe des Affaires
européennes

SWEDEN/SUEDE

Riksdag: Mr Sören LEKBERG, Member of the EU-Committee

**COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS
DES AFFAIRES EUROPEENNES DES PARLEMENTS DE L'UNION EUROPEENNE
QUI S'EST TENUE A LUXEMBOURG LE 17 JUILLET 1997**

**ECHANGE DE VUES SUR LES RESULTATS DE LA CONFERENCE
INTERGOUVERNEMENTALE**

Madame la Présidente. - Chers Collègues, Mesdames, Messieurs. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue à Luxembourg pour la 10^{ème} Présidence luxembourgeoise et je suis ravie de vous voir si nombreux ici, malgré le fait que les vacances parlementaires ont déjà commencé ici et là. Sachez que nous avons toute compréhension pour ceux qui n'ont pas réussi à contacter leurs parlementaires, qui étaient déjà partis en vacances et je pense que si nous n'étions pas en charge de la Présidence il est plus que probable que nous serions nous aussi en vacances. Nous apprécions donc à sa juste valeur votre présence ici à Luxembourg.

La rotation de la Présidence donne à chaque pays des moyens puissants pour sensibiliser l'opinion publique. Mais la Présidence représente également un gigantesque effort pour les administrations concernées, qu'il faut apprécier à sa juste valeur. L'Union européenne a eu tout récemment deux rendez-vous historiques. J'ose espérer que la journée d'aujourd'hui permettra d'une certaine façon de sensibiliser l'opinion publique.

Nous nous sommes proposés de procéder aujourd'hui à un premier échange de vues sur le projet du Traité d'Amsterdam. Selon les échos de presse, les avis sont plutôt partagés sur le contenu de ce projet de traité. Il serait étonnant qu'il en soit différent. Vu l'actualité tout à fait récente cependant, je suis sûre que notre agenda sera dépassé. En effet, on ne pourra ne pas parler de l'Agenda 2000, qui a été présenté hier au Parlement. A cette occasion a été présenté également le programme de la Présidence luxembourgeoise. Je crois qu'il est facile de résumer en une phrase les sujets qui

tiennent particulièrement à cœur de la Présidence : Le Sommet de l'emploi, qui est un signal fort en matière d'emploi, ainsi que l'instruction de l'Agenda 2000, et le tout - et on ne le soulignera jamais assez - dans une stratégie d'inclusion.

Je crois que la perspective ou la stratégie d'inclusion est un élément capital de l'exercice qui vous attend sous la Présidence luxembourgeoise et je suis sûre que nous y reviendrons à un moment ou à un autre.

Revenons au Traité d'Amsterdam pour retenir d'emblée que le respect du calendrier fixé ouvre la voie à la monnaie unique et à l'adhésion de pays qui, il y a quelques années encore, paraissaient coupés de l'Europe démocratique.

Une des revendications fondamentales de l'époque préparatoire de ce traité consistait dans le rapprochement de l'Union européenne du citoyen. Or, nous constatons que l'aspect économique des traités - que nous connaissons bien - est complété par des dispositions qui concernent les droits fondamentaux, la non-discrimination, l'égalité homme/femme, la libre circulation des personnes, l'emploi, l'environnement, la santé publique, la protection des consommateurs et « last but not least » la citoyenneté.

° Les droits fondamentaux seront désormais mieux ancrés dans le traité et un lien est établi avec la Charte sociale, signée à Turin, et avec la Charte fondamentale communautaire des droits sociaux fondamentaux de 1969.

L'adhésion à l'Union européenne est conditionnée par le respect des libertés fondamentales.

° La clause de la non-discrimination s'applique à toute l'action de l'Union et la Cour européenne de Justice peut se prononcer sur l'application du principe de non-discrimination.

Limité au salaire, l'article 119 est étendu et le principe de l'égalité homme/femme sera généralisé et deviendra désormais un objectif de l'Union. Je regrette personnellement qu'on n'ait pas pu en faire une politique commune.

° La libre circulation des personnes est améliorée. Dans le domaine de la coopération en matière de justice et des affaires intérieures, des domaines importants comme l'asile et l'immigration sont dorénavant traités sous le contrôle de la Cour européenne de Justice et en consultation avec le Parlement européen.

Le projet de traité prévoit aussi une intégration de la coopération Schengen dans le cadre institutionnel de l'Union.

Schengen, qui fonctionne depuis 1985 comme laboratoire d'expérimentation pour la libre circulation des personnes dans un espace sans frontières intérieures, sera donc dorénavant intégré dans le traité, ce qui présente quelques avantages :

- le contrôle juridictionnel sera assuré par la Cour européenne de Justice, qui se trouve en face de notre bâtiment de conférences ;
- pour le développement de l'acquis Schengen le Parlement européen sera consulté ;
- le secrétariat de Schengen sera assuré par le Secrétariat général du Conseil, d'où simplification et rationalisation du travail et élimination du risque de duplication du travail dans deux enceintes différentes.

J'estime donc que l'incorporation de Schengen dans le traité constitue une avancée considérable.

Le traité prévoit aussi un renforcement des compétences d'Europol dans la mesure où l'Office européen de police pourra dorénavant assurer des actions opérationnelles, conjointement avec les polices nationales et appuyer la préparation, la coordination et la mise en œuvre d'actions d'enquête.

Dans le domaine de l'asile, le cadre pour une harmonisation des conditions d'accueil des demandeurs d'asile et des procédures d'octroi du statut a été créé. De même une harmonisation des régimes de protection temporaire en cas d'afflux de réfugiés d'une région de crise est envisagée. Ceci aussi constitue, sans nul doute, un progrès notable.

° La possibilité d'une coopération plus étroite – disposition essentielle du nouveau traité – existe évidemment aussi dans le domaine de la coopération en matière de justice et des affaires intérieures où un certain nombre d'Etats pourront décider de coopérer plus

étroitement, tout en prévoyant que ceux des Etats membres qui choisissent de ne pas participer dès le départ à cette coopération, pourront les rejoindre ultérieurement.

° Le principe du développement durable est inscrit dans le traité. L'assurance d'un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement devient une mission de l'Union européenne. La politique de l'environnement est intégrée dans la définition et la mise en œuvre des autres politiques.

° Le Protocole social est intégré dans le traité qui contient également une disposition permettant de prendre des initiatives pour lutter contre l'exclusion sociale.

° Même si la compétence en matière d'emploi reste essentiellement nationale, le nouveau chapitre sur l'emploi constitue pour ainsi dire le pendant du volet de l'Union économique monétaire.

° La coordination entre les politiques de l'emploi des Etats membres devient une action de l'Union. et le Sommet de l'emploi est un acquis du Sommet d'Amsterdam qui constitue, sans aucun doute, pour les travailleurs et les travailleuses de l'Union européenne un signal fort.

Je me permettrai de rappeler que Pauline GREEN a communiqué aux Chefs de Gouvernement quelques points de réflexion que tous les Etats membres devraient suivre dans la préparation de ce Sommet et je pense qu'il est intéressant de les répéter ici, à savoir :

- la coopération politique, économique et nationale,
- la diminution des charges sur le travail,
- l'augmentation des investissements publics et privés,
- l'aménagement de la durée et du temps de travail,
- la création de nouveaux emplois sociaux et de l'environnement et
- la diminution sensible du chômage des jeunes et des chômeurs de longue durée.

Je pense que ce sont des idées sur lesquelles on pourrait revenir par après ou, le cas échéant, lors de notre prochaine réunion.

Le lien entre la politique de l'emploi et l'adoption des grandes orientations des politiques économiques est renforcé.

L'objectif de l'emploi doit être mieux pris en compte dans la définition et la mise en œuvre des autres actions de L'Union. Celle-ci aura la possibilité d'arrêter des lignes directrices dont les États membres tiendront compte dans leurs politiques nationales.

Lors de l'examen annuel des politiques nationales en matière d'emploi, l'Union aura la possibilité d'adresser des recommandations aux États membres.

La base juridique pour des mesures d'encouragement est jetée. L'Union aura la possibilité de lancer des projets pilotes.

° Dans le domaine de la PESC les progrès se limitent à un renforcement institutionnel et un recours accru à la majorité qualifiée.

° Les questions institutionnelles restent en large partie en suspens et sur ce point le traité se doit d'être complété ultérieurement.

Les problèmes qui n'ont pas été résolus à Amsterdam doivent trouver une solution dans un bref avenir et il est indispensable que la définition de la pondération des voix au Conseil trouve une solution le plus rapidement possible.

° Des progrès sensibles sont à noter sur le plan de la démocratisation de l'Union par l'extension de la codécision, la réduction et la simplification de cette procédure dans un sens favorable au Parlement européen.

Je pense qu'on peut dire, sans exagérer, que la légitimité démocratique de l'Union se trouve renforcée tant au niveau du Parlement européen qu'au niveau des parlements nationaux.

° Le protocole sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne a été adopté dans la version recommandée par consensus lors de la COSAC à Dublin sous la présidence de Monsieur Michael FERRIS.

En ce qui concerne le principe de subsidiarité, je voudrais citer la proposition luxembourgeoise pour illustrer une mise en œuvre possible du contrôle de ce principe.

Il a été question dans cette enceinte de la proposition du député européen luxembourgeois, Monsieur Charles Goerens, concernant le droit des parlements de saisir la Cour européenne de Justice en cas de violation du principe de subsidiarité.

Cette proposition n'a pas trouvé l'assentiment d'une majorité des Etats membres. Cependant rien n'empêche les Etats membres de légiférer eux-mêmes en cette matière. Ainsi le parlement luxembourgeois sera habilité à inviter le Gouvernement, par le vote d'une motion, à saisir la Cour européenne de Justice en matière de violation du principe de subsidiarité. Par l'acceptation d'une motion afférente de la Chambre des Députés, le Gouvernement sera obligé de saisir la Cour. Il est évident que cette procédure fera l'objet d'une loi spéciale.

Voilà chers collègues, Mesdames, Messieurs, quelques aspects du nouveau traité qui sera signé à Amsterdam en octobre, après sa mise au point juridique et rédactionnelle.

Le traité aura essentiellement la forme d'amendements au Traité de Maastricht et aux autres traités existants. Toutefois, certaines parties des traités actuels seront complètement remplacées, car la formule des amendements irait au détriment de la clarté et de la lisibilité du texte. Il faut admettre qu'à l'heure actuelle la clarté et la codification envisagée des textes laissent à désirer.

Pour le moment trois déclarations s'ajouteront aux textes déjà connus :

- Une déclaration des délégations allemande, belge et autrichienne concernant la subsidiarité et les compétences législatives des entités fédérées.**
- Une déclaration autrichienne concernant les établissements de crédit.**
- Une déclaration belge, éventuellement souscrite par d'autres Etats membres, à ajouter au protocole sur les institutions dans la perspective de l'élargissement.**

Ces déclarations, qui ne sauraient avoir de valeur juridique que pour ceux dont elles émanent, auront certainement une valeur au niveau de l'interprétation des textes en question et peut-être des textes qui prétendent les préciser voire les interpréter.

Il incombera aux parlements à habiliter les Gouvernements des Etats membres à ratifier le traité. Quelques Etats membres choisiront de procéder par référendum, ce qui soulève le problème du jugement de l'opinion publique et implicitement celui de la divulgation des nouvelles dispositions.

Sur le plan de l'information du public, les parlements ont un rôle essentiel à jouer et je pense que la manifestation d'aujourd'hui, comme la manifestation du Parlement européen pendant ses sessions d'hier, y contribueront.

Au cours du débat d'aujourd'hui les avis seront sans doute contradictoires et nous essayerons de retenir de ce débat quelques suggestions utiles pour l'agenda de notre prochaine réunion qui aura lieu au mois de novembre.

Il est essentiel que d'ici là les parlements fassent de leur côté œuvre de sensibilisation de l'opinion publique, également à l'égard de l'Agenda 2000, alors que selon les derniers sondages, l'opinion publique n'est qu'à 13% favorable à l'élargissement de l'Union européenne. Il faudra donc arriver à ce que l'opinion publique, tant des pays candidats que des Etats membres, réserve un accueil positif à l'élargissement de l'Union européenne, tout en sachant que cet élargissement aura un coût et que ce coût devra être supporté et partagé par tous les pays concernés.

Le document « Agenda 2000 » prévoit un renforcement de la procédure de pré-adhésion et je pense qu'il sera intéressant pour la COSAC de réfléchir lors de la prochaine réunion au mois de novembre à la contribution éventuelle que les parlements pourront apporter pour rendre le processus d'adhésion avantageux pour toutes les parties en cause.

Ceci peut constituer, en attendant l'élargissement, une « nouvelle mission » pour la COSAC.

Tous les participants à cette réunion disposent de l'entière des documents concernant l'Agenda 2000 de sorte que nous possédons donc tous les éléments nous permettant d'avoir une discussion utile. Il est clair que les réflexions de ce matin seront prises en considération par la troïka qui se réunira cet après-midi pour fixer l'ordre du jour de la COSAC des 13 et 14 novembre. Cette procédure nous permettra de tenir dûment compte de vos suggestions.

DEBAT

M. Pedro SOLBES, représentant du « Congreso de los Diputados », Espagne. - Madame la Présidente. Je désire tout d'abord remercier la Présidence de permettre aux participants à cette conférence de débattre sur des points importants pour l'avenir de l'Union Européenne. Je tiens à souligner que cette conférence a lieu à un moment très particulier, c'est-à-dire après Amsterdam et après la divulgation de l'Agenda 2000.

Même s'il est toujours difficile de commencer les débats sur des questions aussi étendues que celles qui figurent à l'ordre du jour de la présente réunion, je désire faire quelques commentaires, tant sur le Traité d'Amsterdam que sur l'Agenda 2000.

Si le Traité d'Amsterdam a permis de faire des progrès importants au niveau de l'Union Européenne, il subsiste des points décevants pour l'Espagne.

Le point qui nous déçoit le plus concerne le fait qu'on n'a pas su trouver de solution aux questions institutionnelles. En effet, le point concernant l'élargissement de l'Union européenne se situe en première ligne des préoccupations européennes, ceci au détriment des réformes institutionnelles qui restent en suspens. Je tiens à relever ici qu'en l'occurrence il ne s'agit pas simplement d'un élargissement de l'Union Européenne, mais bien d'une transformation totale de l'Union et de la vision que les Etats membres avaient des différentes politiques de l'Union. Les débats d'aujourd'hui ne porteront donc que sur la deuxième partie qui concerne l'élargissement de l'Union européenne, bien qu'une des conditions préalables à l'élargissement de l'Union, à savoir «trouver un accord institutionnel» n'ait pas encore été résolue. En dehors du problème de l'élargissement de l'Union Européenne, les questions qui se posent au

niveau institutionnel et financier ne devront donc pas être négligées. Le fait de devoir aborder d'emblée ces divers points, laisse présager que nous connaissons des moments difficiles durant les prochains mois.

Un autre point que l'Espagne aurait bien voulu voir traité concerne la politique en matière de défense et la coopération européenne en matière de Justice et d'Affaires intérieures. Il est bien évident que chaque délégation connaît des priorités bien spécifiques et a des préoccupations différentes, mais, et je me dois de revenir encore une fois sur le point faible du projet, je pense qu'une préoccupation commune devrait constituer l'inexistence d'un accord institutionnel.

Peu de progrès ont été réalisés au niveau de la mise en place d'une politique extérieure et de sécurité commune. S'il est vrai que nous avons fait des petits pas en avant, il existe encore de nombreuses imprécisions, notamment en ce qui concerne la définition de certains termes, comme p.ex. les termes de « stratégies », d'« actions », etc... De nombreux débats seront encore nécessaires pour clarifier ces imprécisions. Il faudra également préciser quelles seront les décisions qui devront être adoptées à la majorité ou à l'unanimité des voix.

Pour ce qui concerne la simplification des procédures : S'il est vrai que l'extension de la codécision constitue un pas en avant, le traité contient néanmoins encore un nombre considérable de procédures. Même si l'on doit admettre qu'on va vers une simplification des procédures, la réalité reste encore trop complexe. On devra encore réfléchir sur ce point car à l'heure actuelle on ne sait pas bien quelle procédure est appropriée pour une situation donnée et les solutions ne sont pas toujours faciles à trouver.

Je voudrais maintenant faire une allusion à l'Agenda 2000. Vous disiez que l'Agenda 2000 sera le sujet des débats de la prochaine COSAC. Je suis tout à fait d'accord. Ce sera bien le sujet de discussion de la prochaine COSAC, mais ce sera également celui des cinq prochaines années, car si on analyse l'index de l'Agenda 2000 on constate que le nombre des sujets à traiter est énorme. On y parle de la modification des politiques communes, de l'agriculture, des fonds structurels ; on y parle également de l'élargissement de l'Union européenne et des éléments clefs de la conception de cet élargissement. On y évoque les aspects financiers et finalement toute une vision de ce

que sera la future Union européenne. Cela est un aspect très important de l'Agenda 2000, qui va nous donner pas mal d'éléments de discussion.

Je ne peux pas encore aborder tous ces sujets de discussion, car le gouvernement espagnol n'a pas encore pris position à cet égard. Notre idée est de créer une sous-commission spécifique pour suivre la question concernant l'élargissement, mais de facto c'est toute l'évolution de l'Union européenne qui est en cause. Les différents parlements nationaux vont certainement adopter une position similaire, parce qu'à mon avis ce sera le sujet clef de notre mission pendant les prochaines années. Parler de règlements, prendre des décisions ponctuelles, constitue une nécessité, mais le sujet de fond c'est d'analyser ce qu'on va faire de l'Union européenne pendant les prochaines années et de voir ce qui sera décidé dans les mois prochains.

Madame la Présidente.- Afin de ne pas empiéter sur la réunion d'autres groupes parlementaires du même type, j'ai proposé, à propos de l'Agenda 2000, que nos réflexions soient davantage axées sur l'aspect parlementaire que la procédure de pré-adhésion renforcée pourrait présenter. Je vous serais vraiment reconnaissante de bien vouloir préciser vos idées à ce sujet pour l'ordre du jour de la prochaine COSAC.

M. Henri NALLET, représentant de l'Assemblée nationale, France.- Madame la Présidente. La délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale française a déjà travaillé sur les résultats du Conseil d'Amsterdam et je voudrais faire part à nos collègues du premier jugement que nous portons sur ces résultats.

Nous considérons que le projet de traité présente des résultats finalement assez décevants par rapport aux objectifs qui avaient été fixés à la Conférence intergouvernementale et le bilan que nous en tirons sera sans doute assez comparable à celui que tireront certains de mes collègues autour de cette table.

Il y a indiscutablement, comme vous l'avez souligné, Madame la Présidente, des points positifs dans le projet de traité. Il s'agit d'abord de la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures ; l'adoption à la majorité qualifiée de mesures d'harmonisation

dans plusieurs domaines pourrait avoir des aspects positifs, même si la mise en œuvre du système est reportée à une date assez éloignée. Nous aurions sûrement souhaité que l'on aille plus vite, mais les résultats qui sont obtenus dans ce domaine sont déjà appréciables. De même nous apprécions que l'acquis de Schengen sera incorporé dans le traité. C'est une évolution que nous souhaitons, mais il est vrai aussi que la complexité qui va naître de cette incorporation appelle des clarifications. Nous avons aussi estimé comme positive l'incorporation du chapitre social, même si nous trouvons - et personne ne s'en étonnera - que le contenu est encore faible, mais peut être que le Sommet exceptionnel qui se tiendra à Luxembourg lui donnera un contenu plus précis. Et puis nous apprécions aussi qu'un protocole sera annexé au traité, qui reconnaît le rôle collectif des parlements nationaux, qui sanctionne en fait de manière positive le travail de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires européennes. Mais je serai tenté de dire, Madame la Présidente, que de notre point de vue là s'arrête le positif et commence ce qui nous paraît beaucoup plus inquiétant. J'en fais quelques indications, d'autant plus qu'il me semble qu'elles rejoindront certaines des remarques de mon collègue SOLBES.

D'abord je crois que nous devons noter, pour le regretter, le caractère extrêmement ésotérique du texte de ce projet de traité. Je ne sais pas ce qu'en ont pensé les juristes qui travaillent auprès des différentes délégations nationales ; d'autres nous en ont donné des explications très savantes, mais assez complexes, que nous voyons mal, nous parlementaires, répéter à nos électeurs. C'est littéralement incompréhensible et je crois que cela doit être souligné parce que cela explique en partie le résultat du sondage que vous nous indiquiez, Madame. Je dois dire aussi que le nouvel article sur les services publics, qui a été rajouté après de nombreuses discussions, reste très ambigu et ne correspond pas à la reconnaissance qu'on en espérait. Je crois également que les résultats en matière de politique extérieure et de sécurité commune sont très maigres et que c'est plutôt la lenteur qui l'a emporté sur le dynamisme et l'ambition.

Mais je crois surtout, Madame la Présidente, que l'insatisfaction à l'égard du projet de Traité d'Amsterdam porte sur les questions institutionnelles. Les raisons pour lesquelles la Conférence intergouvernementale a été convoquée ne sont pas satisfaites. Nous n'avons conclu sur aucun des points institutionnels et qui étaient présentés comme la condition de l'élargissement. Nous connaissons bien dans la Communauté le diptyque

« approfondissement, élargissement ». Mais une fois de plus nous avons le sentiment que nous nous apprêtons à un élargissement sans approfondissement. Or, il est indiscutable que la perspective de l'élargissement, dans laquelle nous nous situons, modifie considérablement le contenu de l'Union et ne peut être envisagée sérieusement qu'avec un certain nombre de modifications institutionnelles. Il nous semble que les négociateurs l'ont bien vu. Ils sont finalement liés l'un à l'autre et je crois que ces liaisons pourraient avoir à l'avenir des conséquences politiques extrêmement difficiles à assumer. Voilà pourquoi le jugement que la délégation de l'Assemblée Nationale a porté sur ce projet est assez partagé et pour tout dire très franchement, assez pessimiste, et ce ne sont pas les perspectives de l'Agenda 2000 qui modéreront notre pessimisme. En effet, nous avons le sentiment que le paquet final est en train de s'alourdir considérablement et que l'on ajoute maintenant d'autres aspects à la négociation qui vont poser de très grandes difficultés à nos Etats membres : Nouvelle réforme de la politique agricole commune, profonde modification des fonds structurels ; perspectives budgétaires, dont on nous dit qu'elles ne seraient peut-être pas suffisantes pour financer l'élargissement.

Nous avons donc le sentiment que nos délégations, nos parlements, j'allais dire, vont être exclusivement préoccupés dans les mois, les années qui viennent, par cette sorte de grosse pierre que nous poussons devant nous, qui grossit au fur et à mesure des rencontres et des négociations et dans lesquelles toutes les questions vont se trouver imbriquées et intriquées les unes dans les autres, avec, nous le savons bien, risque de difficultés que cela peut représenter dans les relations à l'intérieur de l'Union et entre les Etats membres.

Voilà, Madame la Présidente, quelques observations que je voulais vous présenter et présenter à mes collègues. J'ai tout à fait conscience qu'elles sont assez pessimistes, mais je dois à la vérité de vous dire que je ne parle pas là en mon nom personnel, mais que je reflète la discussion que nous avons eue à l'intérieur de notre délégation et qui sûrement marquera nos travaux futurs. Voilà pourquoi aussi je voudrais vous dire, Madame la Présidente, que j'attends beaucoup de nos prochaines réunions et en particulier que je souhaite que la réunion de la COSAC soit consacrée à un échange entre nous sur les propositions de l'Agenda 2000 et la suite de la négociation dans laquelle nous étions jusqu'à présent engagés.

Madame la Présidente.- Sachez que les sentiments, dont vous nous faites part, sont tout à fait partagés, mais je pense qu'il faudra, une fois pour toutes, essayer de prendre en considération le bon côté des choses et espérer que l'Europe va continuer, comme par le passé, à grandir dans les périodes les plus difficiles de son existence. On se trouve aujourd'hui dans une telle période et je pense qu'une approche positive, même si au fond on est déçu, nous permettra de tirer le meilleur parti des textes que nous avons et qui laissent, on est d'accord sur ce point, beaucoup à désirer. Il est évidemment très difficile sinon impossible d'enthousiasmer une opinion publique européenne assez découragée par des textes qui sont pratiquement illisibles, ce qui constitue un grand défaut au niveau des relations avec l'opinion publique. Il faudra - et il n'est pas trop tard pour le faire - faire des efforts aussi à ce niveau.

M. José MEDEIROS FERREIRA, représentant de l' Assembleia da Republica, Portugal.- Madame la Présidente. Je vais commencer par vous féliciter pour l'initiative de convoquer cette réunion.

Je suis ici en tant que Président de la Commission des Affaires européennes du Parlement portugais et bien que le Parlement portugais ne se soit pas encore prononcé sur le projet de Traité d'Amsterdam, contrairement à ce qui est le cas pour la France, je crois pouvoir dire, entre nous, que ce traité reflète un sentiment assez réaliste.

Nous ne nous attendions pas à de grands pas dans cette révision du traité. Il faut rappeler ce qui est arrivé avec le Traité de Maastricht, qui fut à l'origine d'une confusion profonde de l'opinion publique. Ce traité a été l'occasion et le prétexte pour comprendre que la révision du traité serait une révision difficilement conciliable avec nos aspirations européennes, et je souligne : de nos aspirations européennes.

Mais il faut aussi mettre l'accent sur un autre point, Madame la Présidente. C'est que le désarroi de l'opinion publique tient pour beaucoup à « l'indéfinition » de l'objectif final de la construction européenne. Personne ne connaît les limites de cette construction. Les sondages qui nous sont communiqués sur la question de l'élargissement sont terribles. Mais ils nous donnent une indication de l'appréhension de nos concitoyens au regard de

l'avenir. Nous sommes satisfaits de notre appartenance à l'Union européenne. Nous savons aussi qu'il y a des progrès à faire, mais dans le cadre de l'Etat de droit. Il faudra que les règles soient établies au préalable et si celles-ci sont acceptées, que tant nos représentants du gouvernement que nos parlements nationaux s'y conforment après le processus de ratification.

En ce qui concerne le Parlement portugais, je ne pense pas qu'il y aura des problèmes de ratification puisque la révision du traité est tellement réaliste. Voilà quelque chose de positif, j'espère pour tous nos parlements.

Il a été convenu à Amsterdam que la réforme institutionnelle n'aura pas lieu tant que les membres de l'Union européenne n'auraient pas atteint le seuil de 20. Voilà que la Commission nous propose le chiffre de 21 membres. Il existe donc des petites différences entre gouvernements et parlements nationaux. Ce sont ces petites différences qui font qu'il n'y a pas de transparence à l'intérieur de nos institutions et de nos organes de décision. Or, il ne faut pas essayer de jeter par la fenêtre ce qu'on n'a pas eu l'occasion de faire rentrer par la grande porte. C'est ce genre de chose qu'il faut éviter à tout prix pour maintenir la confiance parmi nous.

Je viens de parler au nom du Parlement portugais. Si j'avais parlé au nom d'une institution communautaire, j'aurais peut-être été plus enthousiaste, plus global, plus revendicatif, mais mon rôle, aujourd'hui, est de vous parler au nom du Parlement portugais. De ce fait je suis content, Madame la Présidente, qu'un protocole soit inclus dans le traité permettant aux parlements nationaux de donner leur avis sur certains problèmes concernant notamment les droits fondamentaux. Un aspect positif de ce traité consiste d'ailleurs dans l'approche judiciaire de la défense des droits fondamentaux, qui jusqu'ici était limitée au Conseil de l'Europe.

Par ailleurs l'incorporation dans le traité de l'acquis de Schengen et l'inclusion du Secrétariat de Schengen au Secrétariat du Conseil des Ministres, évitant ainsi le double emploi, constituent sans aucun doute des progrès.

Bien sûr, des imperfections persistent, des progrès restent à faire. Mais pourquoi ne pas attendre l'expérience des premiers élargissements à l'Est avant de faire de nouveaux pas en avant, d'autres réformes du traité.

Je crois que toute l'histoire de l'Union européenne est empreinte d'une politique des petits pas. Mais ces petits pas doivent être faits en sachant par avance quel sera le dernier pas. C'est cette incertitude du but final qui préoccupe l'opinion publique.

Pour finir je désire souligner que je suis d'avis qu'il faudra prévoir un point à l'ordre du jour de la prochaine COSAC concernant le délai probable de ratification du traité au sein de chaque pays. Je pense qu'on pourrait essayer d'établir un calendrier de ratification lors de notre réunion du mois de novembre et voir s'il y a des problèmes pour l'appliquer. J'aimerais aussi que les parlements nationaux jouent un rôle actif dans l'élaboration de l'ordre du jour de la COSAC et que ces réunions soient bien préparées. Il serait souhaitable qu'il y ait un minimum de consensus à cet égard.

En ce qui concerne l'Assemblée de la République portugaise, je pense pouvoir affirmer que la ratification du Traité d'Amsterdam sera très rapide.

Madame la Présidente.- Soyez sûr que nous apprenons avec plaisir que vous ne prévoyez aucune difficulté pour la ratification du Traité d'Amsterdam au Portugal. J'ose espérer qu'il en sera de même dans les autres pays. Je reprends votre suggestion d'établir un calendrier des ratifications du Traité d'Amsterdam. J'ai déjà reçu la même demande écrite de Monsieur FICH du Danemark. Je crois qu'il est important de voir et de suivre l'évolution des procédures de ratification et je vous suggère de préparer pour la prochaine COSAC une brève note sur la procédure envisagée et sur le temps qu'il faudra pour aboutir à cette ratification. Je peux d'ores et déjà vous informer que le Luxembourg a prévu de traiter ce problème en commission dès le début de l'année prochaine et projette de ratifier en tout cas avant la fin de la prochaine session, c'est-à-dire avant la fin du mois de juillet.

Je me permets de vous faire part d'une autre suggestion, qui peut vous être utile. Le Parlement Européen suit mois par mois les procédures de ratification des traités en

cours. Il ne sera donc pas nécessaire de procéder à une coordination des différentes procédures. C'est le Parlement européen qui aura un rôle centralisateur et qui donnera son accord avec la procédure envisagée, ceci dans le but évidemment de ne pas perdre du temps et d'éviter au niveau parlementaire ce qu'on essaie d'éviter au niveau de l'Union toute entière, c'est-à-dire la duplication du travail.

M. Paul HATRY, représentant du Sénat, Belgique - Madame la Présidente. Je voudrais commencer par vous féliciter de la synthèse condensant la substantifique moelle de ce qui se trouve dans le projet de Traité d'Amsterdam. Je reconnais volontiers que cela devient une tâche de plus en plus difficile, au fur et à mesure où les traités deviennent de plus en plus complexes, se divisent en piliers et traitent de matières de plus en plus en profondeur. Je plains en tout cas les pays qui devront soumettre à un référendum une matière d'une complexité aussi grande et qui seront contraints de prendre des décisions par cette voie. C'est une des inquiétudes à laquelle je reviendrai dans un moment.

Si vous aviez interrogé les parlementaires belges après le Sommet d'Amsterdam, la plupart auraient été aussi réticents et critiques que les intervenants que nous avons entendus jusqu'à présent. Mais il faut bien reconnaître une chose : Amsterdam c'est presque déjà le passé et nous voulons nous axer sur l'avenir. Aussi croyons-nous réellement qu'il est important qu'Amsterdam soit ratifié en fin de compte et que nous puissions partir vers d'autres décisions, sans souffrir du handicap qu'une trop grande critique pourrait apporter à l'égard de ce traité, sur lequel, avouons-le tout de même en toute objectivité, on n'aurait pas pu fonder trop d'ambitions.

Nous avions de grosses ambitions au départ, mais depuis plusieurs mois nous savions que le Sommet d'Amsterdam ne serait pas la merveille des merveilles. Aussi, me suis-je permis, avec Madame Hermans, ma collègue de la Chambre des Représentants, de vous distribuer un projet de résolution, qui a été entretemps approuvé à la fois par la Chambre des Représentants et le Sénat. Cette résolution s'abstient volontairement de formuler des critiques qu'auraient méritées finalement les décisions finales prises à Amsterdam. Cette résolution est axée totalement sur l'avenir, sur des démarches nouvelles qu'il convient de faire sur ce que je crois que sera cet avenir. Cette résolution a été approuvée, le 10 juillet, par une très grande majorité politique tant dans la Chambre

des Représentants qu'au Sénat, majorité qui se compose de la coalition gouvernementale démocrate-chrétienne actuelle, des socialistes et de l'opposition libérale, qui est de très loin le plus grand parti de l'opposition. Et c'est dire que formulant ces souhaits, nous axons en tout cas nos demandes sur l'avenir, l'emploi, la politique économique et monétaire, qui nous paraissent être les principaux domaines dans lesquels il faut agir. Nous n'avons voulu rien dire sur l'élargissement, compte tenu de ce que l'Agenda 2000 allait paraître plus tard.

Maintenant, réflexion faite et les premiers moments de colère passés, demandons-nous est-ce que Amsterdam est si mauvais ? Il faut bien se souvenir que dans le passé l'Europe a progressé par petites touches et il est clair que nous avons eu dans le passé des choix qui ont été faits qui, à première vue, ne constituaient pas un progrès énorme ; ils n'ont même pas mérité le titre de traité, mais qui ensuite se sont révélés tout à fait majeurs. Je pense p.ex. à l'Acte Unique, dont nous célébrons maintenant le dixième anniversaire, car il a été conclu en juillet 1987. Et bien, dix ans plus tard, on peut dire que cet Acte Unique a joué un rôle clef dans l'évolution du marché et des institutions européennes et aussi dans les procédures de vote à la majorité. Donc, dans de très nombreux domaines cet Acte Unique, dont on faisait peu de cas au début, a apporté beaucoup plus qu'il ne promettait. Peut-être avions-nous au début une charrette trop lourdement chargée pour que Amsterdam puisse réaliser tous les cadeaux qui s'y trouvaient contenus, tous les cadeaux qu'il fallait mettre dans les chaussures des enfants à l'occasion de la St. Nicolas ou de la fête de Noël ?

Troisième observation sur Amsterdam : on n'y retrouve peut-être pas toutes les bonnes choses que bon nombre de délégations auraient voulu y trouver, mais il y a aussi absence de certaines mauvaises choses que certaines délégations ne voulaient absolument pas voir. Certaines délégations p.ex. ne tenaient pas du tout à voir qu'on ne parlerait plus d'institutionnel avant quinze ans si une proposition sur ce point avait été acceptée. Il y avait des propositions par rapport à la Commission qui ne satisfaisaient pas certains gouvernements. Il me paraît assez clair que quand on fait le bilan d'un traité comme Amsterdam il faut aussi parler de ce que l'on ne souhaitait pas et qui ne s'y trouve pas. Donc soyons tout de même objectifs en la matière et regardons clairement tout ce qui s'y trouve de même que tout ce qui ne s'y trouve pas.

Pour parler de l'avenir, il reste à l'heure actuelle en dehors du problème de la ratification celui du référendum qui va être obligatoirement tenu dans certains pays. A ce sujet je crains fort que la partie ne soit pas encore gagnée. Il y a en effet, comme vous l'avez dit, beaucoup de critiques et ces critiques viennent de quatre horizons : Il y a ceux qui trouvent qu'Amsterdam ne va pas assez loin et il y a évidemment ceux qui considèrent qu'Amsterdam va trop loin. Ce sont là bien entendu des positions tout à fait contradictoires mais en l'occurrence elles se complètent. En troisième lieu il y a tous les déçus, les amoureux transis de l'Europe, notamment les pays qui ont adhéré récemment et qui trouvent peut-être que l'Europe ne leur a pas apporté complètement tout ce qu'ils espéraient : diminution du prix des produits alimentaires, p.ex., élargissement plus rapide, développement démocratique accéléré ... Il y a les amoureux transis de l'Europe qui risquent, lors d'un deuxième référendum, de ne plus voter oui alors qu'ils avaient voté oui la fois précédente. Il y a encore d'autres groupes qui, évidemment, trouvent qu'un référendum sur l'Europe est une bonne occasion pour dire son fait au gouvernement en place, dont on n'est pas content, et qui « saisissent » le référendum pour dire tout le mal qu'ils pensent des gouvernants en place, alors qu'en fait ceux-ci ne sont probablement pour rien dans les résultats négatifs qui ont été enregistrés à Amsterdam. Il y a donc une telle coalition que je plaide personnellement pour que nous n'accentuions pas le caractère « négativiste » à l'égard d'Amsterdam, faute de quoi nous rendrons encore plus difficile le passage par le référendum dans les pays qui devront en tenir un.

Il nous paraît absolument nécessaire que nous axions plutôt nos positions sur l'avenir plutôt que de regretter ce qui n'a pas été fait à Amsterdam.

Il y a évidemment l'Agenda 2000, mais il y a tout de même aussi le véritable grand projet européen qui subsiste à l'heure actuelle et qui est l'Union économique et monétaire. Nous avons peut-être été tous tellement absorbés par ce qui se passait à Amsterdam que nous n'avons pratiquement pas vu les marchés des changes entrer en ébullition au cours des derniers jours et dont bénéficient essentiellement le dollar, la livre sterling et actuellement le franc suisse. Ceci peut provenir du fait que l'idée de base qui se répand dans les marchés c'est que l'Euro ne viendra pas du tout à cause des réticences à l'égard d'un Euro qui, dans certains pays, ne serait pas basé sur la « pureté » de 3,0. Je vous garantis que mon pays sera en-dessous de 3 et donc je ne parle

pas de mon pays. Mais le fait que ce fameux Euro, que les marchés regardaient jusque tout récemment comme un acquis, une source de stabilité et de puissance, pourrait être un Euro faible, très faible même, constitue une menace pour ce projet politique essentiel. Même si ce projet s'appelle Union économique et monétaire, son contenu politique constitue un élément moteur fondamental et je suggère que nous y prêtions toute l'attention que cela requiert.

Pour ce qui est de l'Agenda 2000 : Je dirais que l'Agenda 2000 est certainement un sujet sur lequel nous allons devoir nous pencher, mais je ne pense pas que le seul sujet de cet Agenda se résume à l'opinion favorable qui a été émise à l'adhésion de nouveaux pays candidats. Cette adhésion se déroulera en deux temps : Elle concernera six pays dans un premier temps, et un peu plus tard cinq autres. C'est bien comme cela qu'il faut présenter les choses, puisque la Commission les a bien présentées de cette façon là. Il faut également relever que l'avenir des diverses politiques de l'Union européenne est en cause. Il s'agit essentiellement de la politique des fonds structurels, à laquelle les pays membres d'aujourd'hui sont attachés pour des raisons diverses. Les craintes des pays membres de voir des changements profonds dans ce domaine s'expliquent du fait que de tels changements auraient pour conséquence l'abandon de toute une série d'instruments de politique économique et notamment la dévaluation compétitive, la « subsidiation », sans oublier les falsifications de concurrence que l'on aurait pu faire si nous n'avions pas décidé de faire l'Union économique et monétaire. Donc les fonds structurels se justifient et causent évidemment des difficultés budgétaires dans certains pays pour donner des avantages à d'autres. Mais ceci n'est pas seulement un problème qui se posera dans le futur, c'est également un problème actuel de l'Union européenne.

Deuxième point : la politique agricole. Monsieur Nallet l'a évoquée il y a un moment. Moi qui ne suis nullement un spécialiste de l'agriculture, je dois vous dire que le parti auquel j'appartiens m'a demandé d'intervenir pour souligner que l'aspect agricole ne devait pas être oublié dans les politiques futures et qu'il fallait en tout cas que dans l'Agenda 2000 cet aspect des choses trouve une juste considération et des formules acceptables pour tous.

Et enfin, il faut bien dire que l'Agenda 2000 contient déjà des éléments qui découlent d'Amsterdam puisqu'il y est question de deux conférences intergouvernementales qui

viendraient combler précisément le déficit de réformes institutionnelles tant au niveau des votes au Conseil des ministres qu'au niveau de la structure de la Commission.

Par conséquent l'Agenda 2000 nous place tout droit dans ce qu'Amsterdam n'a pas pu faire. Ceci ne veut pas dire qu'il faut mettre Amsterdam ad acta, mais il faut tout de même se rendre compte que l'avenir de la construction européenne et des peuples européens ne se situe pas dans une critique acerbe et dans des réticences à la ratification d'Amsterdam. D'ailleurs réfléchissons un instant : si Amsterdam n'était pas ratifié, et bien nous resterions en présence d'un traité que la plupart de nous trouvent moins bon et qui est celui d'Amsterdam. Par conséquent je crois que, sans éprouver le moindre enthousiasme pour ce qui s'est fait à Amsterdam, il faut bien se rendre compte qu'il s'agit d'un progrès, et d'un progrès significatif pour la construction européenne dans beaucoup de domaines. C'est d'ailleurs dans cette optique là que les deux assemblées parlementaires belges ont approuvé à une très grande majorité la résolution que je me suis permis de vous faire distribuer.

Madame la Présidente remercie Monsieur HATRY pour son intervention et notamment pour avoir communiqué la résolution adoptée par les instances parlementaires belges le 10 juillet 1997. Oserais-je suggérer à nos collègues de faire parvenir au Secrétariat du Parlement luxembourgeois d'autres conclusions qui pourraient être prises dans leurs pays respectifs au sujet du Traité d'Amsterdam ? Je pense qu'une étude comparative des commentaires pourrait étoffer nos discussions pendant nos prochaines conférences. Je remercie en tout cas notre collègue belge de l'avoir fait avant d'y avoir été invité.

M. Jacques GENTON, représentant du Sénat, France.- Madame la Présidente. Après avoir remercié la délégation luxembourgeoise de son excellent accueil, je voudrais retenir ce qu'il y a de positif dans les propos de la Présidence, à savoir que si la Conférence d'Amsterdam ne nous a pas donné satisfaction et n'a pas répondu à nos vœux, elle prouve en tout cas que la construction européenne se poursuit, qu'elle tient ses délais, qu'elle franchit des étapes, non sans mal, malgré les apparences, et continue à avancer sur la voie qu'elle s'est fixée. A mon avis ce point doit être souligné, il est réconfortant.

Je voudrais vous dire combien le bicaméralisme français fonctionne bien à l'heure actuelle, car je me trouve en presque total accord avec les propos du Ministre NALLET, qui est le nouveau président de la délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée Nationale.

Je pense que le programme de travail, auquel il a été fait allusion, va être également le programme de travail de nos commissions du Sénat. Nous avons établi un calendrier. Il est vrai que nous n'examinerons pas en détail le Traité d'Amsterdam avant l'automne et nos instances du parlement français n'ont pas encore pu se pencher sur un texte dont elles ignoraient le détail. Mais je voudrais souligner, bien que ce ne soit pas tout à fait le sujet, que le Sommet de Luxembourg, qui porte sur le volet social et le volet économique doit rester une de nos préoccupations premières, car elle est la conséquence directe de la partie d'Amsterdam qui n'a pas encore réussi.

Je ne reviendrai pas sur la principale faiblesse du traité, qui a été soulignée par la plupart des orateurs qui m'ont précédé, notamment par le représentant du Congrès espagnol, ainsi que par Monsieur Nallet et nos collègues portugais et belge. C'est un fait que la principale faiblesse du traité c'est l'absence de la réforme institutionnelle, que chacun reconnaît comme nécessaire dans l'optique de l'élargissement. Et à mon avis ce sera plus qu'une désillusion si on n'arrive pas à réaliser une réforme institutionnelle en même temps que l'élargissement. Il faut dire que du côté du Parlement français les réserves sont les plus expresses à ce sujet.

Je voudrais dire quelques mots sur les deuxième et troisième piliers.

Sur le deuxième pilier, il faut l'avouer, les progrès ne sont pas négligeables. Certes les rapports entre l'Union européenne et l'Union de l'Europe occidentale ne sont pas réglés. Il ne sont même absolument pas réglés, mais on ne pouvait guère espérer le contraire. En revanche le traité contient des avancées intéressantes quant au processus de décision : le mécanisme d'abstention constructive, le vote à la majorité qualifiée pour les mesures d'application, la nouvelle Troïka avec le changement de statut du Secrétaire général du Conseil, la cellule de planification pour préparer les travaux du Conseil. En bref, les Etats membres disposent désormais de meilleurs outils s'ils veulent réellement s'affirmer davantage sur la scène internationale et c'est ça le vrai problème. Le vrai

problème ce n'est plus tellement les moyens de travail, c'est de savoir ce que l'on veut exactement réaliser.

En revanche, sur le troisième pilier les progrès paraissent extrêmement timides. Le développement de la criminalité est une inquiétude majeure des citoyens que ce soit en France ou dans les autres pays de l'Union. Il est indéniable que les criminels tirent profit de l'absence de ripostes vraiment communes des Etats membres. L'un de mes collègues, éminent sur ce sujet, me disait récemment que si on l'avait chargé d'organiser le système juridique de l'Union européenne ce n'est certainement pas le système actuel qu'il aurait mis en place. Or, le Traité d'Amsterdam laisse subsister la règle de l'unanimité dans ce domaine avec tous les risques de paralysie que cela comporte et c'est une très grande déception pour de nombreux parlementaires français.

Avant de conclure, quelques mots sur le Parlement européen.

Ce qui ressort du Traité d'Amsterdam, c'est l'augmentation des pouvoirs du Parlement européen. C'est un fait que nous avons noté avec intérêt. L'Assemblée va disposer désormais de prérogatives importantes. Or, à la différence des parlements nationaux, et ça il faut bien le souligner, le Parlement Européen ne se sent pas lié par la nécessité de soutenir un gouvernement. Ne connaissant pas cette contrainte, qui résulte du fonctionnement normal du système parlementaire, le Parlement devra décider de lui-même d'exercer ses nouveaux pouvoirs dans un esprit de responsabilité. Et cela d'autant plus que dans un certain nombre de cas il y aura décision à l'unanimité au sein du Conseil et codécision du Parlement européen, ce qui va rendre finalement la décision finale très difficile. Pour illustrer cette difficulté, je voudrais simplement rappeler qu'il aura fallu plus de deux ans pour adopter le programme « Raphaël ». Beaucoup d'entre nous pensent que pour éviter cette difficulté il suffirait d'adopter le vote à la majorité qualifiée. Mais nous constatons qu'au sein de la conférence intergouvernementale, beaucoup d'Etats s'opposent à la majorité qualifiée. Personnellement, et je suis l'interprète de la majorité des membres de la commission du Sénat français, je le regrette, mais je ne peux que le constater. Dès lors je me demande si du point de vue de l'efficacité il est raisonnable de recourir à la procédure de codécision. Ne risque-t-on pas d'arriver à un blocage ou à une paralysie ? Ne faudrait-il pas songer à parvenir un jour à une situation où il y aurait codécision chaque fois qu'il y a vote à la majorité qualifiée,

et seulement dans ces cas là ? C'est une piste de réflexion que je me permets de livrer, parce que je sais que nous allons la reprendre dans nos débats intérieurs.

Pour conclure, Madame la Présidente, chers collègues, en quelques mots je crois pouvoir dire que le Traité d'Amsterdam, s'il ne suscite aucun enthousiasme au sein du Parlement français, compte tenu de notre situation politique, sera vraisemblablement approuvé par une grande majorité parlementaire.

Madame la Présidente.- Permettez-moi de saluer avec Monsieur Genton un des membres les plus anciens en rang de la présente conférence. Monsieur Genton, nous sommes les seuls survivants du début de la COSAC. Je suis ravie de vous voir ici. Je le suis d'autant plus que vous avez signalé un oubli de ma part dans l'énumération des aspects positifs du traité. En effet, j'ai omis de parler du deuxième pilier concernant l'abstention constructive. Je l'avais effectivement noté, mais comme je me suis écartée de mes propres notes j'ai oublié d'en parler. Je suis ravie que vous ayez signalé ce point. Cela complétera la liste des avantages dans une optique optimiste de la lecture du Traité d'Amsterdam.

M. Erkki Tuomioja, représentant de l' Eduskanta , Finlande.- Madame la Présidente. Au Parlement de Finlande nous sommes relativement satisfaits des résultats de la conférence. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas par ci par là des choses qu'on aurait aimé voir différemment. Je crois que la plupart des délégations pensent comme moi. Ce que nous regrettons en Finlande en particulier, ce n'est pas exactement ce que d'autres délégations regrettent. Chaque pays connaît des réalités différentes, et cela montre bien que le texte auquel on est parvenu est un compromis qui répond aux besoins les plus pressants à l'heure actuelle. Cela ne résout pas tous les problèmes, certes, mais quand même il faut bien comprendre que si on avait essayé de résoudre tous les problèmes on en aurait créés d'autres et par conséquent on aurait mis tout le processus d'élargissement en danger. Nous le savons tous et c'est la raison pour laquelle dans certains pays le processus de ratification équivaudra à un référendum.

Je crois qu'on est nombreux à regretter que la question institutionnelle, c'est-à-dire la préparation de l'élargissement, n'ait pas été résolue. On peut le regretter. Mais la Commission du Parlement finlandais estime qu'il aurait été peu réaliste de penser que tous les problèmes, notamment les problèmes institutionnels liés à l'élargissement, auraient pu être résolus par cette conférence. C'est la raison pour laquelle nous étions bien préparés à faire face à ce genre de problèmes. Nous savions qu'il y aurait un jour ou l'autre une autre CIG, qui s'occuperait de cet élargissement. Nous l'avions compris d'entrée de jeu et je crois que c'était une bonne chose d'être préparés à cela.

Pour ce qui est de notre travail à l'avenir, que ce soit au niveau de nos parlements nationaux qu'au niveau de la COSAC, celui-ci sera bien sûr avant tout tourné vers l'Agenda 2000.

Une des questions à laquelle la COSAC devra répondre, c'est de savoir comment nous allons mener nos relations avec les pays candidats. Si je ne m'abuse nous avons déjà pris une décision de principe comme quoi nous les inviterions comme observateurs à nos réunions. Si la proposition de la Commission en matière d'élargissement est acceptée on aura un nouveau problème, puisque la Commission propose que les négociations commencent avec six pays candidats. Bien entendu, cela devra être décidé lors du prochain Conseil qui se réunira à Luxembourg au mois de décembre. Donc, on n'est pas encore à cent pour cent sûr de ce que l'on va décider, puisque certains pays, notamment la Finlande, auraient aimé que les négociations commencent avec davantage de pays candidats voire tous les pays candidats et qu'il y ait ensuite une espèce d'élimination naturelle tout au long du processus d'élargissement, en utilisant bien sûr des critères objectifs plutôt que de faire une sélection au départ, comme la Commission vient de le faire avec sa proposition. Mais admettons que cette proposition soit acceptée et que l'on commence les négociations avec six pays. Alors, de toute évidence nous devons avoir une coopération parlementaire, une coopération avec les parlements des pays candidats. C'est évident ! Mais nous devrions déjà maintenant nous demander quelle sera notre attitude envers les autres pays dans la phase de pré-adhésion et avec lesquels les négociations ne devront pas commencer tout de suite. Ceci constitue en quelque sorte une conclusion préliminaire, qu'il faudra approfondir. En tout cas, pour ce qui est de la cohésion de l'ensemble du processus, je crois qu'il serait fort peu sage de faire une trop grande distinction entre les différentes catégories de pays candidats, c'est-à-dire ceux

avec lesquels on va commencer les négociations tout de suite et ceux qui devront attendre. Et d'après moi ce que devrait faire la COSAC, c'est de traiter sur un pied d'égalité tous les pays candidats et leurs parlements nationaux et, dans la mesure où ils le souhaitent, leur donner le même statut tout au long du processus de négociation au niveau des travaux de la COSAC et des parlements nationaux. Ceci est une question très concrète que je soumetts à la réflexion de la TROIKA lors de sa prochaine réunion et de la COSAC. A mon avis nous devrions faire en sorte que tous les parlements nationaux des pays candidats fassent l'objet d'une relation privilégiée.

Madame la Présidente.- Je vous suis très reconnaissante de vos remarques. Vous savez que j'ai fait part, lors de notre dernière réunion à La Haye, de mon désir d'associer, dans la meilleure proportion possible, les parlements des Etats candidats à la COSAC. La TROIKA devra prendre une décision à ce sujet pour la réunion du mois de novembre. Il reste vrai que la suggestion de l'Agenda 2000, de commencer dans un premier temps les pourparlers d'adhésion avec six pays candidats, risque de poser des problèmes à l'avenir au niveau des statuts de la COSAC, et contrairement à ma réflexion à La Haye, je pense qu'il serait utile de prévoir une réforme de notre règlement. Je vous rappelle que le règlement de la COSAC prévoit que les parlements des Etats candidats seront associés à la COSAC avec une délégation de trois observateurs, à partir du moment où les négociations auront commencé. A l'heure actuelle il ne saurait en être question pour aucun des pays candidats et c'est la raison pour laquelle on avait suggéré d'inviter un observateur, à titre transitoire, par Etat membre en attendant que la situation se clarifie. La suggestion de la Commission n'est pas faite pour faciliter l'application de notre règlement et il faudra voir au-delà de la COSAC du mois de novembre comment on pourra se tirer d'affaire sans réforme, sans refonte de nos statuts. Je suis tout à fait d'accord avec vous qu'il est utile d'associer, dans la mesure la plus large possible tous les parlements des Etats candidats, peut-être même davantage les pays candidats qui seraient concernés dans un deuxième temps. Pour terminer je voudrais vous rappeler que le Président SANTER a parlé hier, lors de son allocution, d'une Conférence de tous les Etats européens qui ont vocation à adhérer à l'Union européenne et qui, et c'est la seule condition qu'il a posée, auront conclu un accord d'association avec l'Union européenne. Ceci dépasse donc quelque peu les conclusions proprement dites de la Commission qui propose une démarche par étapes.

Je ne suis pas aussi sûre que vous que le Sommet de Luxembourg va confirmer la décision sur ce point. Si l'on se réfère aux réflexions qui ont été faites à ce sujet lors de notre réunion d'aujourd'hui, ainsi qu'à celles faites lors de nos réunions précédentes, l'avis majoritaire va nettement dans le sens d'ouvrir une grande conférence pour les pourparlers et de procéder ensuite par étapes. Si cette conférence est représentative de l'opinion de nos représentants gouvernementaux, je pense que la proposition de la Commission risque de ne pas être confirmée. Le temps nous le dira.

M. Francisco Antonio LUCAS PIREZ, Vice-Président de la Commission institutionnelle du Parlement européen.- Madame la Présidente, Chers Collègues. Le Parlement européen est, vous le savez, handicapé par rapport aux parlements nationaux puisque, contrairement aux parlements nationaux, il ne possède pas de pouvoir en matière de ratification d'un traité.

Je pense qu'il est néanmoins utile de vous donner des informations sur ce que fait le Parlement dans le domaine des traités. C'est un domaine qui constitue un grand rendez-vous pour l'opinion publique européenne, c'est une sorte d'oreille mise à l'écoute de ce qui se passe, pas seulement à l'intérieur des différents pays qui composent l'Union européenne, mais aussi au sein des organisations qui s'intéressent aux questions européennes, notamment les organisations non-gouvernementales. Il existe à peu près 300 organisations non-gouvernementales, qui constituent en quelque sorte un petit noyau de la société civile européenne. Le Parlement européen a l'intention d'organiser une enquête auprès de ces organisations pour connaître leur opinion sur le Traité d'Amsterdam.

Il a également organisé une table ronde avec les représentants des parlements nationaux les 27 et 28 octobre 1997 pour discuter ensemble des résultats du traité. Je crois que cette discussion sera très profitable, parce que, d'après ce que j'ai entendu aujourd'hui, le débat au Parlement Européen est un débat assez proche de celui qui a lieu dans les parlements nationaux.

Le 19 novembre deux de mes collègues, un collègue espagnol, Monsieur MENDEZ, et un collègue grecque, Monsieur TSATSOS auront l'occasion de présenter au Parlement,

siégeant en réunion plénière, un rapport rassemblant toutes les opinions recueillies auprès des organisations non-gouvernementales, des organisations spécialisées du Parlement européen et des parlements nationaux. Ce rapport aura pour but d'essayer de faire, d'une part, une synthèse sur le sujet du Traité d'Amsterdam et, d'autre part, de faire du Parlement européen une sorte de porte-parole de l'opinion publique européenne.

Pour ce qui de l'opinion du Parlement européen sur le Traité d'Amsterdam aucune position formelle n'a encore été prise à ce sujet. Une décision sera prise le 19 novembre. Mais nous avons eu déjà des discussions à ce sujet; nous avons même déjà approuvé un premier texte, une proposition de résolution prise en réunion plénière à l'occasion d'un débat qui a suivi immédiatement Amsterdam. Je crois que l'idée générale qui découle de cette proposition se rapproche de celle qui a été exprimée ici. Pour employer une image : on pourrait dire que la durée de la gestation du bébé a été très longue - 18 mois - et que finalement l'accouchement n'a pas apporté ce que l'on espérait. Alors on est déçu, mais, comme tout couple normal dirait, c'est notre bébé.

Et c'est pourquoi que finalement on peut penser que le Parlement européen aura des réactions similaires à celles qu'il a eues dans le passé, et qui constituent en quelque sorte une « stratégie », c'est-à-dire qu'il aura des réactions qui refléteront ses déceptions en critiquant le traité, pour finalement l'approuver. Lors du Traité de Maastricht nous avons parlé de « double stratégie » pour définir ce genre de comportement. Le recours à une telle stratégie est un peu cynique peut-être. Mais à la vérité ce comportement reflète ce que nous pensons, à savoir que nous n'avons pas de pouvoir effectif.

Les réactions au regard du Traité d'Amsterdam diffèrent un peu de celles qu'on a eu à propos du Traité de Maastricht. En effet, alors que pour Maastricht l'opinion prétendait qu'on en faisait trop, celle-ci prétend maintenant qu'on n'en fait pas assez. A titre d'exemple : dans mon pays, le parti le plus anti-européen n'a rien dit, n'a pas réagi par rapport au Traité d'Amsterdam, ce qui peut être considéré comme un aspect positif. C'est une sorte de reprise du consensus qui a été réalisée par Maastricht. Je ne sais pas si les chefs de gouvernement ont eu conscience ou ont eu l'intention de faire quelque chose de semblable à Amsterdam qu'à Maastricht. Ils ont voulu être un peu plus prudents, cette fois-ci, avoir un comportement plus réaliste peut-être. Mais enfin il s'agit

en l'occurrence d'un réalisme mélancholique. En effet , au Parlement européen ce sont les « européistes » qui sont devenus les « eurosceptiques ». Mais finalement leur changement d'attitude se comprend en raison de ce qu'ils pensent que ce traité n'est pas à la mesure de l'histoire.

En fait, on nous propose des solutions pragmatiques à des problèmes comme celui de la globalisation, de la monnaie unique, de l'élargissement et lorsqu'on se trouve en face d'événements d'une dimension historique et de défis inouïs dans l'histoire européenne, on peut considérer que les réponses données sont insatisfaisantes. Mais même si les résultats enregistrés sont minimes, il faut se contenter du peu.

Je pense que nous nous trouvons dans un processus qu'il faudra peut-être repenser .

Certains de mes collègues du Parlement européen ont pu constater que l'accroissement du nombre de conférences intergouvernementales a des répercussions néfastes au niveau des résultats, qui sont de moins en moins importants. Peut-être que le but principal de chaque conférence consiste tout simplement à annoncer la prochaine conférence intergouvernementale. C'est également le cas ici, puisqu'on parle déjà de la prochaine conférence intergouvernementale. En effet, Monsieur SANTER, dans son allocution d'hier au Parlement européen, a déclaré qu'il fallait tenir une conférence intergouvernementale avant d'entamer les négociations d'élargissement.

Je pense donc qu'il faudrait peut-être repenser cette façon de procéder, car ceux qui sont habitués à la politique, comme un constitutionnaliste comme moi, savent qu'il n'y a aucune constitution au monde qui puisse être modifiée par la voie du vote à l'unanimité. Il est vrai que nous avons modifié le Traité de Maastricht, malgré l'unanimité. Lorsqu'on connaît les mécanismes mis en jeu pour une telle modification, il faut bien reconnaître qu'on a déjà abouti à quelque chose. Nous savons également maintenant une chose, peut-être encore plus importante : c'est que pour modifier un traité une conférence intergouvernementale n'est peut-être pas nécessaire. Il suffira de profiter de l'occasion qui sera donnée à tous les parlements nationaux de se prononcer sur la ratification du traité d'adhésion pour leur demander de se prononcer en même temps sur certains changements qu'on envisage d'apporter au traité.

Je suis d'avis, comme certains de mes collègues ici présents, qu'Amsterdam c'est déjà le passé. J'ai été ravi d'apprendre par le Président du Conseil, Monsieur POOS, que le Traité d'Amsterdam pourra déjà trouver son exécution dans certains de ses éléments, notamment la mise en place d'une cellule d'analyse pour la politique extérieure. D'autre part, des diligences nécessaires seront prises pour intégrer Schengen. Référence a été faite aussi à l'accord institutionnel sur le financement de la politique extérieure avec le Parlement européen et la Commission.

Sur ma question de savoir comment il avait réussi à faire tout cela, alors que Maastricht a demandé deux années pour être complètement ratifié, il m'a déclaré que certaines parties du traité, comme celle ayant trait à la politique de l'emploi, n'ont pas besoin d'être ratifiées. Pour revenir à la mise en place d'une cellule d'analyse, il souhaiterait que cette institution soit intégrée dans le traité.

Il faut donc reconnaître qu'à côté de tous les aspects négatifs que l'on peut relever à propos du Traité d'Amsterdam, certains aspects sont positifs. Pour ce qui est des aspects positifs, le Parlement européen voudrait avant tout mettre l'accent sur les progrès qui ont été réalisés du côté de l'Europe du citoyen, de l'Europe démocratique et de l'Europe sociale. L'Europe politique, par contre, n'a pas beaucoup progressé. On s'attendait à faire un pas avec Amsterdam en matière de politique extérieure commune ainsi que dans le domaine de la réforme institutionnelle.

L'extension de la codécision du Parlement européen n'a pas répondu à toutes nos espérances. Des experts en la matière affirment que cette extension porterait à 60%, au lieu de 40%, le taux de participation du Parlement en matière législative. Enfin c'est un progrès intéressant. Mais le Parlement européen continue à ne pas être, même dans le domaine législatif, un égal du Conseil. Le Conseil reste le pouvoir dominant dans le domaine législatif, et même parfois l'unique pouvoir. Mais l'extension de la codécision est un progrès en termes de démocratie et ce progrès est très important, non seulement à cause de ce qui s'est passé après Maastricht mais surtout parce qu'il n'y aura pas une Europe sociale sans démocratie. Cette analyse est une analyse technique: il y a nécessairement un lien entre démocratie et politique sociale. Et si l'on met l'accent sur plus de politique sociale, les pouvoirs accrus du Parlement européen sauront être une aide pour réaliser cette ambition.

En prenant connaissance de tous les objectifs qui sont contenus dans l'Agenda 2000, on se rend compte qu'il n'y aura pas beaucoup de place pour une politique sociale, mais nous pensons que tout progrès, si minime soit-il, est important.

Monsieur GENTON a souligné dans son allocution que le Parlement devra décider de lui-même d'exercer ses nouveaux pouvoirs dans un esprit de responsabilité. Je désire signaler toutefois que ses décisions seront prises avec l'approbation du président de la Commission. Ce schéma se rapproche déjà en quelque sorte d'un modèle de démocratie parlementaire et de responsabilité envers un gouvernement. Mais il est évident que nous ne pourrions rien faire sans collaborer avec les parlements nationaux, qui ont le pouvoir fondamental dans tout ce processus, puisque ce sont bien eux qui détiennent le pouvoir de ratification des traités. Ils sont pour ainsi dire les seigneurs des traités, les titulaires du pouvoir ultime en matière de décision communautaire. C'est peut-être pour cette raison que la COSAC constitue une institution fondamentale.

Nous partageons l'avis concernant le trop grand nombre de questions, qui seront l'objet des débats de la prochaine COSAC, qui aura lieu les 13 et 14 novembre. Mais est-ce qu'on a le choix ? En effet le Traité d'Amsterdam, l'Agenda 2000 et les questions sur l'emploi constituent un triangle indissociable aujourd'hui. Je pense que ces trois sujets seront matière à discussion pour le prochain « siècle communautaire ».

Les rapporteurs du Parlement européen, Messieurs TSATSOS et MENDEZ, seront présents à ce rendez-vous et nous croyons que la prochaine réunion de la COSAC constituera une étape importante. Il ne faudra pas rater cette occasion unique pour prendre une décision sur un certain modèle de l'Europe unie, parce que, finalement c'est le modèle de l'Europe future qui est en cause. En effet l'élargissement et le modèle de l'Europe sont deux choses tellement liées que lorsqu'on parle de réforme institutionnelle on veut peut-être aller plus loin qu'une simple réforme institutionnelle ; on fait allusion au modèle futur de la construction européenne. Ceci est un point qui concerne tout le monde, même le citoyen, d'une manière ou d'une autre.

Je pense aussi que les progrès faits à Amsterdam sur la question du rôle des parlements nationaux sont importants, notamment par l'introduction d'une période de six semaines

pour analyser et décider en matière de législation communautaire. La COSAC s'est vu attribuée un rôle renforcé dans ce domaine. Le protocole ayant trait à ce point possède un caractère impératif.

Son contenu est néanmoins très différent de celui des déclarations qui seront faites les 12 et 13 novembre concernant la simplification des traités européens, même si nous sommes d'avis que ces déclarations doivent être intégrées dans la rédaction définitive du traité.

Enfin, le défaut principal de ce traité concerne la question de la majorité qualifiée. Nous sommes très déçus sur ce point, puisque c'est l'efficacité du Conseil qui est en cause et je me rallie aux observations qui ont été faites à ce propos.

Sur deux autres points à l'ordre du jour, à savoir la question de la pondération des votes au Conseil et la question du nombre des commissaires, la position du Parlement européen est claire et nette. Il faut un commissaire par Etat membre comme c'est prévu dans les résolutions du Parlement. Pour ce qui concerne la question de la pondération des votes au Conseil, nous n'avons pas pris position. Nous n'avons pas d'autorité morale pour reprocher au Conseil de n'avoir pas de position à ce sujet, puisque le Parlement n'a pas été, lui non plus, en mesure de trouver une solution.

Evidemment nous voulons éviter que la transformation de l'Europe soit confiée à une sorte d'hierarchie d'Etats à travers la population. Nous savons que le fédéralisme n'est pas indiqué. Nous comprenons qu'une certaine correction de la pondération des votes est nécessaire, mais nous croyons qu'il faudra le faire avec beaucoup de précaution et qu'il est raisonnable de s'accorder un certain temps de réflexion et de ne pas précipiter les choses afin que tout le monde puisse se mettre d'accord. Sinon nous pouvons retourner à une sorte d'intergouvernementalisme, ce qu'il faut éviter. Je le répète, c'est peut-être le modèle de construction européenne qui est en cause. Nous restons néanmoins optimistes pour l'avenir, car nous croyons qu'après l'introduction de la monnaie unique, qui constitue le vrai événement de ce siècle, on sera davantage en mesure de trouver de meilleures solutions institutionnelles.

Madame la Présidente.- Il est vrai qu'en rassemblant toutes les suggestions pour l'agenda de la conférence de novembre on se rend déjà compte qu'elle sera ambitieuse, peut-être trop ambitieuse. Mais sachez que, quelque soit le résultat de la TROIKA de cet après-midi, nous aborderons cette conférence avec modestie et en étant conscients qu'elle ne saura constituer qu'un début de discussion sur des sujets qui vont nous occuper pendant des années.

J'ai noté avec grand intérêt la comparaison faite par Monsieur Pires en prenant comme exemple la procédure constitutionnelle nationale pour nous expliquer que le fait d'avoir modifié le Traité de Maastricht en ayant recours à la procédure du vote à l'unanimité doit déjà être considéré comme constituant un résultat intéressant. C'est une réflexion intéressante. Elle nous fait comprendre qu'il est logique que les résultats obtenus à Amsterdam n'ont pas été à la hauteur de nos attentes, puisque la procédure de vote utilisée au niveau européen ne peut pas être appliquée au niveau national . Le fait qu'il y ait eu un résultat est déjà un succès en soi. Quand on considère, d'une part, la lenteur d'une procédure avec vote à double majorité dans nos pays respectifs et, d'autre part, le temps qui a été utilement exploité au niveau européen, je crois que les résultats sont tout à fait convaincants.

M. Erik Jurgens, représentant de la « Eerste Kamer », Pays-Bas.- Madame la Présidente. Merci de me donner la parole pour la première fois depuis trois ans. Ma dernière participation à une réunion de la COSAC remonte à 1994 à Athènes. Nous y parlions déjà de plus de transparence.

Succédant à Monsieur Pires, représentant du Parlement européen, je voudrais relever que je me réjouis de ce que le Parlement Européen soit représenté ici.

Le Parlement européen représente un système constitutionnel très hybride, regroupant notamment 15 parlements nationaux, aucun n'étant par ailleurs doté vis-à-vis du « gouvernement » européen de prérogatives démocratiques qui s'imposeraient. Le Parlement peut évidemment contrôler le travail de la Commission et les parlements nationaux peuvent contrôler le travail de leurs ministres nationaux. Mais le Parlement européen ne peut s'impliquer dans l'essentiel, c'est-à-dire contrôler ou limiter le fait que

le Conseil domine le processus législatif, alors que c'est le Parlement européen qui devrait contrôler ce processus. Au cours des trois dernières années nous sommes parvenus à doter le Parlement européen des moyens de contrôle qui s'imposent. J'ignorais par ailleurs que par l'extension de la codécision le taux de participation du Parlement européen dans le domaine législatif atteindrait la barre des 60%. Sans jurer du chiffre qui est avancé, il faut admettre que son pouvoir s'est accru. Toutefois ceci n'est toujours pas suffisant. En effet, dans un parlement démocratique ce taux de participation devrait atteindre les 100%. Tant que ce stade idéal ne sera pas atteint, on ne pourra pas parler de représentation démocratique.

Si vous regardez les Accords de Copenhague de 1993, sur la base desquels les nouveaux candidats de l'Europe de l'Est ont fait l'objet d'un « examen d'entrée », certains, comme la Slovaquie, ne sont pas devenus membres, faute d'être dotés d'institutions vraiment démocratiques. Mais il faut bien dire que de ce point de vue l'Union européenne est au même niveau de « non-démocratie » que la Slovaquie. Or, nous ne faisons rien pour changer cette situation, nous restons passifs. Même nous, en tant que membres de la COSAC et représentants de nos parlements, nous continuons à rester passifs et nous acceptons cet élément totalement « non-démocratique » de l'Union Européenne. Ceci ressort plus clairement encore du Traité d'Amsterdam.

Le Traité d'Amsterdam symbolise bien certains progrès ; des pas en avant ont été faits. Peut-être que L'Europe unie ne peut que progresser pas à pas. Il y a cinq ans, le Luxembourg avait une certaine avance par rapport aux Pays-Bas en matière de coopération avec la conférence intergouvernementale, ce qui a permis au gouvernement néerlandais de faire des progrès en matière de démocratisation de l'Union européenne. Fin septembre 1991, le gouvernement néerlandais avait fait des propositions ; celles-ci ont été repoussées. Seule la Belgique nous a soutenus à cette occasion et je l'en remercie. Nous ne l'oublierons pas. Mais la situation s'est retournée. Le gouvernement néerlandais a tiré des leçons de son échec ; la Présidence néerlandaise s'est montrée moins ambitieuse. Elle a également adopté la politique des petits pas en espérant qu'on pourrait au moins avancer avec ces petits pas. Un des intervenants à notre conférence d'aujourd'hui a dit que dans son pays même les partis anti-européens n'avaient rien trouvé à redire au Traité de Maastricht, alors qu'à mon avis les résultats réalisés par ce traité auraient justifié, au contraire, une réaction de leur part.

Si l'on retient l'essentiel, à savoir qu'un élargissement sans transparence, sans approfondissement de la structure démocratique de l'Union, n'est pas possible et bien ceci veut dire qu'après Amsterdam cet élargissement n'est pas possible. Tous les gouvernements l'ont dit; la Commission européenne, le Conseil européen, le Parlement européen l'ont dit : l'élargissement n'est pas possible sans approfondissement, sans donner plus d'efficacité aux institutions de l'Union. Or, Amsterdam n'a pas su réaliser ces critères et donc l'élargissement n'est tout simplement pas possible.

Monsieur SANTER a dit hier qu'il fallait une nouvelle conférence intergouvernementale pour réaliser ce qui n'a pas pu être réalisé. Mais je crains que nous revivions le même scénario que celui que nous avons connu lors de l'adhésion récente de la Finlande, de l'Autriche et de la Suède. Lors de la phase de pré-adhésion les parlements nationaux et le Parlement européen étaient d'accord pour dire qu'il fallait analyser avec beaucoup de fermeté les demandes d'adhésion à l'Union Européenne de ces nouveaux candidats et qu'il fallait rendre nos institutions plus démocratiques et plus responsables. Et qu'est-ce qui s'est passé en réalité : nous n'avons pas voulu retarder ou bloquer l'entrée des nouveaux candidats et par conséquent nous n'avons rien fait pour renforcer nos institutions. Je suis persuadé que lorsque nous aurons à décider de l'adhésion des PECO, certains représentants des Etats membres feront valoir le défaut de renforcement des institutions européennes et ceci notamment au niveau constitutionnel et que les gouvernements répliqueront qu'il ne faut pas toujours ressortir ces vieux clichés et qu'il est important pour l'Europe de ne pas entraver l'adhésion de la Pologne p.ex. C'est ainsi que la progression vers une démocratie européenne sera encore une fois bloquée, faute de pouvoir refuser tel ou tel pays. Ce n'est pas que je souhaite refuser l'adhésion à l'Union européenne de tel ou tel pays. Mais il faut, avant de les accepter, procéder aux changements auxquels je viens de faire allusion et qui n'ont pas été effectués à Amsterdam. Or, si on n'aboutit pas à la réalisation de ces changements, l'élargissement, je le répète, n'est pas possible ; sauf à prévoir une nouvelle conférence intergouvernementale qui aurait pour objet de renforcer les institutions. Si, en tant que parlementaire, on désire rester honnête et logique, il faut dire au monde entier que tant que ce renforcement n'aura pas eu lieu l'élargissement n'est pas possible et n'aura pas lieu. J'espère que l'avenir démentira mes craintes et que nous ne pécherons pas par manque total de logique, ce qui est déjà le cas depuis des années.

Pour revenir au traité, nous avons deux moyens pour l'améliorer quelque peu. Tout d'abord, il faut le rendre transparent. A la page 94, le projet de traité indique les moyens pour arriver à plus de transparence. Je voudrais que ceux qui en connaissent le contenu m'éclaircissent sur ce point: n'est-ce pas ce que nous avons décidé à Athènes en 1994, lorsque nous avons dit que nous voulions que les projets des documents législatifs soient accessibles au public et ceci à toutes les étapes de leur rédaction ? Les documents soumis au Conseil à titre de décision du type A ou B devraient être publics. Si cette obligation qui est faite au Conseil est la conséquence de l'article 191 A, j'en serais heureux, mais je crains que ce ne soit pas le cas. Qu'un parlement national accepte qu'un de ses ministres prenne une décision au Conseil européen sur une proposition législative qui n'est pas connue de l'opinion publique et qui donc n'a pas pu faire l'objet d'une critique de sa part, constitue un anathème au regard des principes essentiels de la démocratie. Et j'ai peine à comprendre pourquoi la proposition prise par la COSAC en 1994 ne peut pas être acceptée.

Le fait de prévoir dans les règlements de procédure du Conseil européen que les documents de nature législative, qui lui sont soumis pour décision, doivent être publics, a pour conséquence que non seulement les décisions de la Commission, mais également les amendements du Parlement seront accessibles au public. Doter le Parlement européen de tous les documents des groupes de travail du Conseil, qui sont soumis au Conseil, et soumettre ces documents à critique, c'est ça la transparence.

Il a été dit très correctement que ce qui a été décidé à Amsterdam l'a été sur base d'un compromis possible. C'est vrai qu'il y a des divergences, mais tous les parlements nationaux, s'ils veulent mériter leur nom, doivent insister sur la réalisation pratique de ce principe de transparence. Le Parlement européen l'a réclamé à corps et à cri et il n'y est pas parvenu.

Je souhaite que d'ici notre réunion de novembre l'on soumette à la COSAC une version modifiée de ce qui a été décidé à Athènes pour examiner l'article 191 A, paragraphe 1 du traité, afin de voir comment on peut obliger le Conseil européen à donner un accès public aux documents législatifs.

Au chapitre 20, pages 148 et 149 du projet de Traité d'Amsterdam, on trouve deux remarques au sujet du rôle des parlements nationaux ; dans ce contexte il a été dit qu'il y aurait progrès si les parlements avaient connaissance des propositions de loi six semaines avant d'être soumis à la décision du Conseil. Ce délai permettrait aux parlements de décider de manière fondée et en temps utile.

Second point : le rôle de la COSAC, page 149 : si vous examinez cette proposition, celle-ci transforme radicalement la conférence. Pour le moment la COSAC n'est pas habilitée à prendre des décisions. Chaque fois qu'elle a essayé de le faire, il y a toujours eu des délégations pour prétendre qu'elles n'étaient pas habilitées à le faire.

C'est ainsi qu'au point II, paragraphes 5, 6 et 7, on peut lire que la COSAC peut examiner toute proposition d'acte législatif et qu'elle peut adresser au Parlement, au Conseil ou à la Commission européenne toute contribution qui sera jugée appropriée. Cela veut dire que la COSAC peut prendre certaines décisions ; qu'elle ne peut pas s'adresser à une institution sans qu'une décision n'ait été prise sur la teneur de son message. Si nous acceptons cette façon de procéder, les procédures de la COSAC devront être modifiées, et plus précisément les passages en matière de prises de décision, de conseils...

Le paragraphe 7 dit que les contributions soumises par la COSAC ne lient en rien les parlements nationaux, ni ne préjugent de leur position, ce qui est compréhensible, mais si nous voulons faire preuve de plus de courage que par le passé, je vous propose de revoir d'ici novembre le fonctionnement de la COSAC, compte tenu de son nouveau mandat.

Ce qui est étrange c'est que les gouvernements semblent ignorer que le Comité des institutions du Parlement européen participe déjà à nos réunions. Si, selon le paragraphe 6, la COSAC peut s'adresser au Parlement européen, celui-ci peut également de son côté prendre part aux discussions de la COSAC, ce qui est d'ailleurs le cas aujourd'hui. Il nous faudra trouver un moyen de maintenir cette liaison avec le Parlement, sans que bien entendu la COSAC puisse effectivement participer à la prise de décision, sinon celle-ci s'adresserait à elle-même, ce qui ne serait pas logique.

Dernière remarque, Madame la Présidente.

Vous avez fait allusion au nombre des participants de la réunion de novembre.

Il existe une petite histoire, qui a été transcrite dans la plupart des langues européennes et qui décrit les débats houleux qui avaient lieu dans les enceintes d'un parlement polonais au 17^{ème} siècle, et à laquelle je me permets de faire référence aujourd'hui pour souligner que la réunion d'un trop grand nombre de participants pour débattre d'un ordre du jour ne constitue pas toujours un critère d'efficacité. C'est ainsi que si vous avez une énorme conférence réunissant 150 membres de la COSAC et qu'en même temps s'y ajoutent les représentants de onze nouveaux candidats, la conférence s'érige en véritable tour de Babel et les débats risquent de manquer d'efficacité. Or, il est indispensable que la COSAC puisse discuter avec efficacité de problèmes de principe comme ceux que je viens d'exposer et puisse contraindre les gouvernements nationaux à être transparents, à faire rapport au Parlement européen. D'autre part, les pays candidats ne sont pas encore impliqués dans ce processus de discussion puisqu'ils ne sont pas encore membres de l'Union européenne.

Il faudra que le Parlement européen redéfinisse en même temps de nouvelles méthodes de travail en se fondant sur le nouveau chapitre 19 du traité et utiliser la COSAC comme passerelle pour tout ce qui a trait aux vrais problèmes de rapport entre les pays membres et les pays candidats, et ceci sans aborder pour le moment les questions de chiffres, mais uniquement les problèmes communs à l'Europe de l'Est et à l'Europe de l'Ouest. Je crois qu'il faut distinguer ces problèmes des autres problèmes et en débattre séparément, peut-être à un autre moment de nos réunions. Il faut éviter de convoquer des réunions avec des idées et des objectifs tout à fait différents. On doit s'efforcer de rendre notre fonctionnement et nos institutions vraiment transparent et démocratique. Je ne suis pas totalement opposé à ce que les pays candidats soient invités à la réunion de la COSAC, mais il ne faut pas tout mélanger. La présence des pays candidats n'est pas utile lorsque la réunion porte sur des questions structurelles. J'ai à coeur, et je le répète, qu'on évite que la réunion de novembre ne dégénère en une véritable tour de Babel et je pense que si l'on désire être efficace il faut se limiter à un comité restreint.

C'était une suggestion de procédure, Madame la Présidente, les deux problèmes précédents concernaient des questions de substance. Les problèmes structurels et de

transparence, ainsi que les problèmes liés aux méthodes de travail pourraient peut-être faire l'objet d'une discussion au sein de la TROIKA.

Madame la Présidente.- S'il était encore nécessaire de souligner le défaut de transparence du Traité d'Amsterdam, vous l'avez fait avec éloquence. Nous en prenons acte. J'étais sûre, avant même que vous ne concluiez, que nous aurions à revenir à votre suggestion de procédure. C'est donc un point de plus à mettre à l'ordre du jour de notre conférence du mois de novembre. Il en est de même des observations faites au niveau du chapitre 19 du projet de Traité d'Amsterdam concernant le rôle des parlements nationaux. Je voudrais cependant vous dire que je ne partage pas votre analyse quant aux changements de nature de la COSAC au regard du chapitre 19. La COSAC ne changera pas de nature après ratification du traité. Ce qui aura été clarifié, c'est une pratique à laquelle on a eu déjà recours auparavant et qui se retrouve, à mon avis, à l'heure actuelle, dans les textes. La COSAC ne prendra pas de décision, mais elle pourra exprimer un avis, une opinion qu'elle pourra transmettre à qui elle voudra. Je suis cependant d'accord avec vous qu'il ne sera jamais utile pour la COSAC de transmettre un avis, une résolution ou une conclusion au Parlement européen, puisque la commission institutionnelle est associée à nos travaux.. On pourrait se passer en effet du passage figurant au paragraphe 6 du point III. Quant à la nature de ce changement, on pourra y revenir. Je comprends votre intervention comme constituant une suggestion de voir si, en application du chapitre 19, une modification des statuts de la COSAC s'impose. Je l'ai noté. On y reviendra d'ailleurs, comme sur votre troisième point, au cours de la TROIKA de cet après-midi.

Lord Tordoff , représentant du House of Lords, Royaume Uni.- Madame la Présidente. Permettez-moi d'abord de présenter mes excuses pour l'absence de Jimmy HOOD, qui n'a pas pu être des nôtres aujourd'hui. Il a été réélu hier et le temps lui a manqué pour s'organiser et faire le voyage. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons eu des élections et qu'un certain nombre de changements s'en sont suivis. La Chambre des Lords n'est pas encore suffisamment bien organisée pour travailler avec plus de célérité. Donc voici la partie non démocratique du Parlement britannique qui va s'exprimer à propos de la démocratie, justement. Je veux parler du Traité d'Amsterdam, bien évidemment.

Pourquoi est-ce qu'on a conclu à Amsterdam? Et bien parce que Maastricht nous imposait de conclure, sinon on aurait mis plus de temps pour commencer à travailler et je crois qu'une bonne chose qui résulte du Traité d'Amsterdam c'est qu'en fait la date de la prochaine CIG n'y est pas précisée. L'autre bonne chose, c'est que le processus a eu lieu de façon plus transparente. On a tiré des leçons de Maastricht, me semble-t-il, puisqu'à Maastricht tout avait été fait pratiquement à huis clos. Donc là il y a un progrès qui a été réalisé. Mais je dirais quand même que le résultat du traité est fort maigre. Il me semble que cela est dû à un manque de volonté et au scepticisme qui a été de mise dans pas mal de délégations. Je crois qu'on n'a pas eu le courage d'affronter les gros problèmes et le résultat qui en résulte c'est que le texte du traité est terriblement opaque. Cela a déjà été dit. Il est également incompréhensible pour n'importe quel Dupont, Durand voire même pour le politicien moyen. L'Agenda 2000 aurait peut-être dû venir plus tôt et je pense que le moment est venu d'oublier Amsterdam et de s'attaquer à l'Agenda 2000.

Mais le problème qui se pose, pour le Royaume Uni et l'Irlande en tout cas, c'est que ces deux pays se trouvent dans une situation ambiguë par rapport au Traité de Schengen dans le sens qu'ils ne savent pas s'ils en font partie ou non et ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire. C'est vraiment une partie un peu curieuse de ce texte, je vous l'avoue.

Avant tout ce travail il y a eu le rapport de 1994-1995 et peut-être qu'il serait bon de rafraîchir votre mémoire quant à notre approche de l'époque. La Commission d'enquête avait mis l'accent sur deux questions : la question des institutions et la question du processus de prise de décision dans une Union en plein élargissement. C'était ce point qui était, d'après nous à l'époque, l'élément moteur ; cela aurait dû être l'élément moteur de tous les travaux par rapport au traité. On y invoquait des problèmes concernant la procédure de vote, la majorité, la codécision, la composition et la taille de la Commission, ainsi que le rôle de la Cour de Justice, etc. .. Et en fait très peu de ces problèmes ont véritablement trouvé une solution.

C'est ainsi qu'à l'époque nous avons eu l'audace de dire à propos de la question de l'extension de la codécision que d'après nous on ne devrait pas faire un pas de plus en

avant vers l'extension de la codécision. Vous vous en souvenez. Il y a eu un échange de vues dans ce sens.

Nous pensons que si la Communauté souhaitait améliorer son efficacité, l'extension de la codécision n'allait peut-être pas nous y amener. Est-ce qu'on est encore du même avis ? Je l'ignore. En tout cas on avait dit à l'époque que toute extension de la codécision devrait aller de pair avec une diminution des rôles et de l'influence des parlements nationaux. Quand on est enthousiaste pour l'extension de cette codécision il faut bien savoir que cela entraîne certaines responsabilités, sinon capacités, qui vont être transférées des parlements nationaux vers d'autres instances.

Nous sommes en train de rédiger un projet de rapport - d'ailleurs j'ai le premier jet sous les yeux - dans lequel nous allons consigner ce qui a été fait par rapport aux projets contenus dans notre rapport il y a trois ans. D'ailleurs, ce point fera l'objet d'un débat à la Chambre des Lords dans une dizaine de jours. Il y aura un débat en profondeur sur le projet de Traité d'Amsterdam.

La question de l'élargissement a été déjà évoquée à maintes reprises ce matin. Cette question doit être vraiment au cœur de nos débats. La vérité est que les problèmes qui se posent à propos de cet élargissement correspondent à une réalité. On ne va pas pouvoir les balayer sous le tapis. Comme notre ami néerlandais l'a dit, il est impossible d'évoquer la question de l'élargissement sans résoudre d'abord les problèmes de base. Mais pour l'instant l'élargissement de l'Union européenne par l'adhésion de nouveaux pays candidats se trouve à un stade de vœu. En effet, il faudra d'abord résoudre tous les problèmes concernant la Commission, la Présidence et toutes les questions connexes, comme la pondération des voix ... On s'est voilé la face, car on n'a pas résolu tous ces problèmes et il ne reste pas beaucoup de temps pour les résoudre avant que l'élargissement ne se concrétise.

Il faut avouer que le traité contient également quelques points positifs: le délai d'examen de six semaines, p.ex. J'espère que les collègues d'autres pays vont tirer profit de ce délai et que leurs gouvernements vont travailler un petit peu différemment. C'est d'ailleurs déjà le cas dans certains pays. Les Scandinaves p.ex. sont plus disposés à titiller leurs autorités que d'autres nations. Il y a parfois des échanges de courrier audacieux. En instaurant cette période de six semaines, on dispose d'un moyen pour faire pression. On

dispose en quelque sorte d'un « bâton » pour leur taper dessus lorsque leur prise de position par rapport à un sujet se fait attendre. On pourra forcer le processus si ce délai n'est pas respecté.

Pour ce qui est des projets d'extension de la COSAC, je suis certainement d'accord avec notre ami néerlandais, une fois de plus. Je ne peux pas m'imaginer qu'une COSAC, composée de quelques 150 membres, que sais-je, puisse être efficace.

Quand je consulte le passage de l'Agenda 2000 relatif aux critères politiques concernant la Slovaquie p.ex. je peux lire que « celle-ci pose plusieurs problèmes au regard des conditions définies par le Conseil de Copenhague, à savoir que le fonctionnement des institutions nationales est caractérisé par le fait que le gouvernement ne respecte pas le pouvoir qui est ancré dans la Constitution au profit d'autres instances, qu'il ne respecte pas l'opposition, qu'il y a notamment des tensions continues entre le gouvernement et le président.

Dans ce contexte l'utilisation faite par le gouvernement de la police et des services secrets constitue un élément préoccupant.... »

Et voilà les pays que nous nous proposons d'inviter à nos réunions. Je pense que dans ces conditions on est justifié à se demander quels sont les critères qui sont appliqués ici par cette instance parlementaire démocratique et on en vient à la conclusion qu'un peu plus de prudence s'imposerait en l'occurrence.

Madame la Présidente.- Je ne voudrais pas entrer dans les détails des discussions concernant l'extension de nos invitations aux pays candidats, puisqu'on a décidé à La Haye que c'est la TROIKA qui va prendre une décision à ce sujet. Je suis sûre qu'avec l'expérience de compromis qui nous a été démontrée au niveau du Conseil on arrivera à trouver une solution acceptable pour tout le monde.

M. Peter SCHIEDER, représentant du « Nationalrat », Autriche.- Madame la Présidente. En fait j'aimerais évoquer trois points.

En premier lieu, je désire évoquer la question de la participation démocratique au sein de l'Union. Si je ne peux pas nier que l'octroi à Amsterdam de davantage de droits au

Parlement européen constitue un pas en avant, je me dois cependant de signaler qu'on y a également fait un pas en arrière, à savoir les changements réalisés au niveau des différents piliers. C'est ainsi qu'en matière de sécurité intérieure on se trouve, dans une certaine mesure, devant un trou noir parlementaire au sein de l'Union européenne, ce qui fait que la démocratie y est laissée quelque peu pour compte. En effet, la fonction de contrôle des parlements nationaux s'est affaiblie sans qu'il y ait transfert simultanément de ce pouvoir au profit du Parlement européen, qui les remplace, de sorte que ce pouvoir de contrôle disparaît dans ce fameux trou noir. Je pense, Madame la Présidente, que cette constatation devrait constituer un des points de réflexion de la COSAC, qui devrait réfléchir comment faire pour « rééquilibrer » quelque peu cette situation bancale. Il serait souhaitable d'arriver à étendre cette codécision en matière européenne au niveau national afin de redonner un minimum de pouvoir de contrôle aux parlements nationaux. Je pense également qu'une coopération entre le Parlement européen et les parlements nationaux au niveau des dossiers européens serait souhaitable.

Mon deuxième point concerne la question de l'élargissement de l'Union européenne. Les participants à cette conférence sont tous d'accord pour affirmer que l'élargissement n'est possible qu'après la mise en place d'un certain nombre de bases institutionnelles. Des débats identiques ont déjà eu lieu lors des demandes d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. Je suis d'avis que les débats qui ont eu lieu sur cette question aujourd'hui sont quelque peu injustes. D'ailleurs à l'époque des pourparlers, qui ont eu lieu à propos de l'adhésion de mon pays à l'Union européenne, j'étais déjà de cet avis. Cette façon de procéder me rappelle vaguement les personnages d'un conte philosophique d'André Gide, intitulé « Prométhée mal enchaîné ». André Gide y dépeint des personnages qui décident que celui qui mérite une punition ne la reçoit pas, mais est récompensé, et que celui qui n'a rien à se reprocher reçoit une bonne giflle. Et bien, j'ai l'impression que la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est pratiquement la même que celle décrite par l'écrivain français : c'est-à-dire les pays candidats qui veulent adhérer à l'Union européenne et qui n'hésitent pas à faire des réformes, reçoivent une giflle, et ceux qui sont responsables de l'absence d'institutions et de réformes institutionnelles et qui ne font pas d'efforts - puisqu'en dernière analyse ils ne souhaitent pas cet élargissement - sont récompensés, alors que ce sont eux les empêcheurs. Alors si on réfléchit à la situation dans laquelle nous nous trouvons pour décider qui mérite une récompense et qui mérite une punition, je pense qu'on devrait

punir ceux qui entravent les réformes et s'adresser aux Commissaires ou à ceux qui ont bloqué cette situation afin de les obliger à préparer maintenant le terrain des réformes institutionnelles.

Et puis le troisième point, Madame la Présidente, concerne le projet d'inviter les pays candidats et leurs représentants aux réunions de la COSAC. D'après les discussions qui ont eu lieu au Sommet de Luxembourg je pense qu'on saura quels sont les pays candidats avec lesquels il nous faudra travailler. Si on renonce à les inviter cela pourrait provoquer un déséquilibre, puisqu'il y aura invitation au niveau des gouvernements, il y aura invitation au niveau du Parlement européen, puisqu'ils feront partie de groupes de contact et des travaux de certaines commissions. Mais la question est de savoir ce qu'on fera d'ici là. Et bien j'aimerais que la TROIKA prenne cet après-midi une décision censée en permettant aux pays candidats de participer pour le moins aux discussions concernant les dossiers qui les touchent directement. Dans ce contexte je suis d'avis qu'ils devraient être présents lors des réunions concernant l'Agenda 2000, ce qui leur permettraient de s'exprimer.

Madame la Présidente.- **J'ai noté avec intérêt votre suggestion de voir les choses sous un autre angle par rapport aux problèmes liés à la réforme institutionnelle et de punir ceux qui l'ont empêchée, plutôt que ceux à qui on interdirait l'adhésion à l'Europe unie.**

En ce qui concerne la question de savoir si nous devons ou non inviter certains pays candidats aux réunions de la COSAC, on y reviendra cet après-midi au cours de la TROIKA.

M. Günter MEYER, représentant du Bundesrat, Allemagne.- **Madame la Présidente. Très brièvement quelques mots à propos du Traité d'Amsterdam. Je crois qu'à juste titre la déception est de mise. Les débats d'aujourd'hui l'ont bien démontré. C'est ainsi qu'au niveau de la réforme institutionnelle on est loin d'avoir réalisé les résultats qu'on espérait atteindre, même si ici et là on relève des éléments qui sont positifs. Il faut souligner cependant que même si l'on considère qu'Amsterdam a été un « flop », ceci n'est certainement pas dû à la Présidence néerlandaise, qui s'est donnée énormément de mal à concilier les uns et les autres, ceci notamment à propos de positions**

diamétralement opposées. Il est nul besoin de se cacher la face. Ce sont les instances nationales qui nous ont empêchés de faire des progrès et qui continuent de le faire, d'ailleurs. Il est probable que nous devons nous habituer à ce que l'approfondissement de l'intégration ne se fera que par petits pas; mais se risquer aujourd'hui de faire une évaluation définitive du temps nécessaire à la réalisation de nos objectifs, je crois que c'est encore trop tôt pour le faire. Nous ne disposons que depuis peu de temps de la version allemande du projet de traité, qui sera signé au mois de novembre. Ce n'est qu'ensuite que nous aborderons les procédures de ratification. Dans ce contexte, il serait peut-être intéressant, Madame la Présidente, de faire un tour de table pour donner l'occasion aux participants à la conférence de déployer les points qui posent problème au niveau de leurs parlements nationaux.

De façon générale, et c'est là mon deuxième point, nous devons être conscients que les neuf prochains mois seront assez difficiles. Le Traité d'Amsterdam, les procédures de ratification dans les parlements nationaux et le Parlement européen ... constituent des thèmes importants et difficiles. Depuis hier nous sommes également saisis du dossier « Agenda 2000 », qui entraîne un certain nombre de problèmes graves, mais dans lesquels je ne désire pas entrer dans le détail maintenant. La raison pour laquelle le calendrier de l'Agenda 2000 est si chargé, c'est qu'on avait espéré qu'Amsterdam nous permettrait de réaliser des progrès substantiels dans le domaine des réformes institutionnelles et que nous serions ainsi prêts à affronter tous les problèmes qui sont évoqués dans l'Agenda 2000, ce qui n'est malheureusement pas le cas. Cet état de choses doit nous faire craindre que les citoyens européens ne mélangent un peu ces différents sujets.

Et j'en viens à mon troisième point : Tout le débat autour de la ratification du projet de Traité d'Amsterdam va avoir lieu au même moment où des décisions seront prises au niveau de la participation à l'Euro. Ceci constitue un autre élément qui pourrait porter à confusion. Il faudra donc être très vigilant et prendre un soin particulier pour informer clairement le grand public sur les différents projets, afin de le mettre en mesure de bien séparer les choses. En cas contraire, il y aura risque de confusion totale et le message ne passera pas. Le grand public n'y comprendra rien et dira non à tout.

Et puis, finalement, bien que faisant confiance à la TROIKA, je désire vous faire remarquer que rien que le fait qu'un pays ait fait savoir qu'il désire être membre de l'Union, ne devrait pas suffire pour lui donner automatiquement un droit de présence aux réunions de la COSAC. Sinon on sera bientôt obligé à inviter l'Ukraine, la Géorgie, etc... Donc le seul fait d'avoir frappé à notre porte ne devrait pas donner aux pays candidats un droit d'entrée à la COSAC. Mais peut-être que le critère de demande d'adhésion officielle pourrait être retenu dans ce cadre.

Madame la Présidente.- J'ai interprété votre intervention en ce sens qu'il faudrait prévoir un point à l'ordre du jour de la conférence du mois de novembre concernant l'établissement par chaque délégation d'une liste des problèmes qui peuvent se poser dans leur pays au niveau de la ratification du Traité d'Amsterdam. Votre proposition risque de faire double emploi avec une suggestion précédente qui a été faite à propos des procédures de ratification, mais la TROIKA va en discuter cet après-midi et elle ne manquera pas de vous communiquer les résultats à ce sujet.

M. Tino BEDIN, représentant du Sénat d'Italie.- Madame la Présidente. Le projet de Traité d'Amsterdam soulève des sentiments partagés par l'opinion publique, le parlement et le gouvernement italien dans ce sens que le projet de traité comporte des points positifs, mais également des points posant problème. Je ne reviendrai pas sur ces différents aspects, puisque ceux-ci ont déjà été largement évoqués par mes collègues. Je voudrais simplement dire que nous nous trouvons aujourd'hui au début d'une nouvelle tâche. Un grand travail attend le Parlement, surtout au niveau de l'élargissement de l'Union européenne. A mon avis, la discussion sur la démocratie de l'Union européenne fait partie d'un autre chapitre et la question qui se pose est de savoir comment conserver le contexte politique de l'Union européenne en face d'un élargissement qui pourrait réduire l'Europe à l'Euro.

Nous pensons qu'il faudra que les réformes institutionnelles doivent être réalisées avant l'élargissement de l'Union. Cette façon de procéder n'a pas seulement pour but d'assurer le bon fonctionnement de l'Union, mais surtout de faire progresser l'esprit politique européen. C'est seulement de cette façon que nous pourrons demander et

obtenir le consensus de nos peuples. Dans ce contexte un travail parlementaire subséquent devra être accompli au moment de la ratification du Traité d'Amsterdam. Le parlement italien ratifiera sans doute le traité, mais il faut réconcilier tous nos citoyens avec l'idée européenne et leur redonner confiance.

Nous pensons qu'un rôle très utile peut être joué par le Parlement européen et par la COSAC au niveau des pays qui désirent rejoindre l'Union. Nous veillerons à ce que les pays candidats sentent que leur vocation à l'adhésion est vraiment acquise. Le Parlement devra porter une attention toute particulière à la définition d'une stratégie de pré-adhésion renforcée. Nous constatons que la Commission a choisi de faire des différenciations au niveau de l'ouverture des négociations d'adhésion avec les pays candidats. Nous pensons que le moment d'ouverture des négociations doit être le même pour tous les pays candidats. En tout cas le contenu des débats du Parlement européen doit être communiqué aux parlements nationaux des pays candidats, qui seront ainsi mieux en mesure de se préparer, ainsi que leur peuple, à l'Europe. Nous sommes donc favorable à ce que les pays candidats participent au travail de la COSAC.

M. Sean POWER, représentant de la Chambre des Députés, Irlande.- Madame la Présidente. Tout comme mon collègue britannique, nous aussi en Irlande nous avons eu des élections et un certain nombre de changements ont été apportés à nos institutions. C'est la raison pour laquelle notre Commission aux Affaires européennes n'est pas encore en place et c'est également la raison pour laquelle je participe à la réunion d'aujourd'hui. Je trouve d'ailleurs ce débat fort intéressant et je crois finalement que les avis des participants à cette conférence concordent sur un certain nombre de points, même si, par ailleurs, il y a un peu de scepticisme, voire certaines frustrations quant au rythme des changements à adopter.

On a parlé la semaine dernière de la Conférence et de ses résultats au parlement irlandais. Nous nous félicitons des résultats obtenus, dans la mesure où le nouveau projet de texte englobe quand même l'état d'esprit de ce que nous avons souhaité lors de la COSAC de Dublin. Il y a un certain nombre de domaines qui nous donnent satisfaction : le fait p.ex. que le Conseil reconnaisse le rôle important des parlements nationaux - là nous applaudissons des deux mains - et l'obligation des gouvernements

de faire appel aux parlements nationaux dans l'adoption de textes de législation européenne. Nous avons vécu parfois des situations cocasses en Irlande. C'est ainsi qu'il arrivait que les médias étaient au courant d'événements que nous ignorions et que nous ignorons d'ailleurs encore aujourd'hui. Donc nous sommes contents que ces changements soient prévus.

Cela nous permettra sans doute d'être plus proches du citoyen moyen et ceci est un élément important qu'il ne faut pas négliger et qui n'a pas été assez pris en compte par le passé. Et, en dernière analyse, si l'on souhaite parvenir à la ratification de ce traité, il est important d'être soutenu par les citoyens, et on ne peut attendre le soutien de quelqu'un, pour un projet d'une telle envergure, s'il ne le comprend pas.

En ce qui concerne la question de l'élargissement, le parlement irlandais a un point de vue tout à fait positif et favorable. Mais en fait, jusqu'à présent on n'a pas beaucoup discuté de cette question. L'élargissement, d'après nous, ne peut pas se faire sans réformes internes et c'est préoccupant qu'il y ait eu si peu de progrès dans ce domaine. Il y a des réformes institutionnelles qui sont essentielles, ne serait-ce que pour s'assurer que l'Union reste une institution efficace. Certaines réformes politiques sont également nécessaires. Ce sont là deux éléments essentiels pour faire aboutir ce projet. Le coût lié à cet élargissement doit être bien compris par tout le monde. L'élargissement de l'Union européenne va exiger un certain nombre de compromis de chacun d'entre nous et de ce point de vue là il est extrêmement important d'avoir des contacts réguliers avec les députés, les élus des parlements des pays candidats. Je pense qu'il est essentiel que nous apprenions à nous connaître, pour que nous arrivions à mesurer la nature des problèmes qui nous attendent.

M. José MEDEIROS FERREIRA, représentant de l'Assembleia da Republica, Portugal.
Madame la Présidente. Je demande la parole une deuxième fois, parce que, comme vous le savez, le Portugal n'est pas doté d'une deuxième Chambre. Alors le représentant de la seule Chambre se doit de prendre la parole à deux reprises. Je voudrais revenir sur la discussion qu'on a entamée ici sur la question des réformes des institutions. Il faut être clair. Les réformes qui n'ont pas abouti à Amsterdam ne sont en fait que des réformes mineures: Le fait de diminuer le pouvoir de la Commission et de renoncer au

critère de nationalité de ses membres ne peut pas être considéré comme constituant une grande réforme. D'autre part, le changement de la présidence du Conseil des Ministres, la modification de la durée et de la nature des mandats de ses membres ne peuvent, elles non plus, être considérées comme étant de grandes réformes. A la limite on peut dire qu'elles sont mineures.

Nous ne nous sommes pas exprimés clairement non plus lorsque nous avons parlé de déception par rapport aux réformes qui n'ont pas pu être réalisées. L'enjeu, d'après moi, est tout autre : Ou bien on change la nature de l'architecture européenne et on se dirige vers la voie fédérale en dotant l'Union d'une deuxième chambre, ou bien on change le mode de nomination des Commissaires. Le fait que la nationalité de ses membres n'ait plus d'incidence au niveau de la composition de la Commission n'est pas important. Ou bien le nouvel élargissement devient une exigence très profonde, et il faut changer la nature de l'intégration européenne pour s'engager sur la voie fédérale, ou alors on ne peut pas exiger que les Etats membres de l'Union fassent davantage que ce qu'ils ont fait lors des élargissements antérieurs. Lorsque le Portugal, l'Espagne, la Grèce et le Royaume Uni ont soumis leur demande d'adhésion à l'Union européenne, leurs demandes ont été analysées avec beaucoup de soin, ce qui a pris beaucoup de temps. Les quatre pays candidats n'ont fait partie des institutions communautaires qu'après de longues discussions et négociations et ils n'ont été invités comme observateurs qu'à la fin de ce long processus. Je ne vois pas pourquoi d'un moment à l'autre il faut changer la nature de l'accueil pour les nouveaux pays candidats en leur permettant d'entrer immédiatement dans les institutions actuelles de l'Union européenne. Il y a eu des pays candidats dans le passé qui ont su patienter pendant le processus d'adhésion. Le Portugal est bien sûr favorable à l'élargissement projeté. Mais nous croyons que les négociations devront se faire cas par cas. Je ne vois pas pourquoi on reprocherait aux Etats membres de vouloir être prudents.

Pour conclure, je le répète encore une fois que je suis d'avis que des réformes mineures au sein de la Commission européenne, comme celles que je viens de citer, ne changeront rien. Il faut changer le mode de nomination des membres de la Commission et le processus décisionnel. Il faut changer le mode de négociation de la Commission et la doter d'un programme connu au préalable par tous les Etats membres, comme c'est le cas lorsqu'il y a changement de gouvernement dans un pays.

Madame la Présidente.- Tout en répétant que je vous ferai part des décisions qui seront prises par la TROIKA au sujet des invitations à la COSAC du mois de novembre, je voudrais quand même rectifier deux petites choses. D'abord la COSAC n'est pas une institution européenne. Il n'est donc pas question de faire entrer des pays dans une institution dont ils ne feraient pas partie. Il n'est pas prévu de leur donner un statut. La suggestion en discussion était celle d'inviter les pays candidats au niveau d'un représentant par pays en tant qu'observateur, à une partie de nos réunions. Le but essentiel de ces invitations était de leur réserver un accueil favorable, en attendant qu'une décision soit prise, et de donner la possibilité à leurs parlementaires de se familiariser avec les méthodes de travail des autres parlements d'Europe. Mais je ne pense vraiment pas qu'il faille encore revenir sur ce point.

Lord TORDOFF, représentant du « House of Lords », Royaume Uni.- Madame la Présidente. Je désire reprendre la parole pour corriger simplement une impression que vous avez peut-être recueillie lors de mon allocution, et à laquelle Monsieur SCHIEDER vient de faire allusion. Il ne s'agit pas d'utiliser les institutions européennes comme obstacle à l'adhésion de nouveaux candidats. L'impératif politique d'expansion, d'élargissement vers l'Est, est très réel . Il n'est pas inventé. Une marche en arrière aurait des effets désastreux sur l'équilibre politique de l'ensemble de l'Europe. Le Royaume Uni souhaite l'accession de ces nouveaux candidats à l'Union européenne, mais il faudra procéder d'abord à la modification de nos institutions.

Puisque j'ai la parole, j'aimerais mentionner un autre point que je n'ai pas eu le temps de soulever tout à l'heure et qui a fait déjà l'objet d'une remarque de notre collègue néerlandais, à savoir qu'une de nos tâches actuelles en sous-comité consistera à examiner tout ce qui relève du troisième pilier. Un rapport sera publié à cet égard sous peu. En effet, comme il a été dit de nombreuses fois à cette conférence, la capacité de contrôle des parlements nationaux au regard des deuxième et troisième piliers se trouve restreinte. Il ne s'agit pas simplement de transparence, il s'agit de ce que personne ne contrôle les ministres, qui sont en quelque sorte en chute libre. Les Danois p.ex. ont de meilleures méthodes de contrôle de leur ministres. Nous ne les avons pas.

Je propose de revenir au problème du contrôle de l'activité ministérielle lors de la réunion de la COSAC, qui se déroulera au Royaume Uni en mai prochain pour voir comment on peut améliorer le contrôle démocratique de choses qui nous restent cachées pour le moment.

M. Erkki TUOMIOJA, représentant de la Eduskunta, Finlande.- Madame la Présidente. Je serais tenté de commenter essentiellement ce qui a trait à la nature profonde de l'Europe, mais je me limiterai de revenir à la question de savoir comment nous allons mener les pourparlers d'adhésion avec les nouveaux pays candidats à l'Union européenne. Ma remarque sur ce point est d'ordre politique. Vous avez une philosophie très positive par rapport à cette question, qui est une question concrète. Il est évident que nous ne pouvons pas avoir plusieurs centaines de membres au sein de la COSAC. Ma remarque sur ce point est d'ordre politique. Si nous adoptons la proposition de la Commission, c'est-à-dire de commencer les négociations avec six candidats, en excluant ceux qui ont déjà signé un accord européen - accord qui a déjà été ratifié par leurs parlements nationaux et qui leur donne un statut officiel de candidats - je pense que nous commettrions une erreur d'ordre politique. Il serait, en effet, peu sage politiquement d'avoir des citoyens de première et de seconde classe, en donnant le droit d'entrée à la COSAC à certains candidats et en le refusant à d'autres. Mais c'est une question, je le répète, d'ordre politique. Il ne s'agit pas en l'occurrence de s'appesantir sur la nature des institutions de la Slovaquie. Il ne faut pas trop en demander à nos parlementaires slovaques, qui seront nos invités. Après tout, les parlementaires slovaques ont été élus, ce qui n'est pas le cas des membres du House of Lords. Il ne faut pas les exclure, ces parlementaires slovaques ; ils doivent continuer à faire partie de notre famille puisqu'ils ont été acceptés officiellement dans nos accords européens comme futurs candidats et j'espère que nous parviendrons à trouver une solution acceptable.

Madame la Présidente.- Je vais essayer de résumer très brièvement les suggestions qui ont été faites au cours de la matinée et qui seront soumises aux membres de la TROIKA cet après-midi pour la fixation de l'ordre du jour du mois de novembre. Je ne vais pas

préciser les délégations qui sont à l'origine des suggestions qui ont été faites. Je me bornerai d'en rassembler les idées.

Il a été tout d'abord question du processus de ratification du Traité d'Amsterdam. D'après les remarques qui ont été faites à ce sujet, je propose que chaque délégation consigne par écrit la procédure de ratification qui sera adoptée par son pays, de faire une évaluation du temps qui sera nécessaire pour la ratification, et de préciser, le cas échéant, les points qui risquent de poser problème.

Il a été ensuite question de l'emploi, de l'Agenda 2000, et en particulier du troisième pilier. Ce sont là tous des points sur lesquels il faudra revenir. La question de la transparence a également été évoquée. Il faudra revoir cette question et évoquer la question de l'application du protocole No 19 concernant les parlements nationaux. Le cas échéant, nous vérifierons si une réforme des statuts de la COSAC est nécessaire.

Et finalement nous reviendrons sur un sujet qui préoccupe tous les participants de cette conférence et qui constitue, sans aucun doute, la matière de discussion privilégiée, à savoir le rôle des parlements nationaux dans l'évolution de l'Union européenne. D'ailleurs entre nous soit dit, je pense que le fait de mentionner ou non ce point à l'ordre du jour de nos conférences, ne change rien. En fin de compte les débats tournent toujours autour de cette notion.

Je pense n'avoir rien oublié. Au cas contraire, j'invite les participants à cette conférence de me le faire savoir en reformulant leurs suggestions, afin qu'elles puissent être prises en considération pour la session de la TROIKA.

M. Erik JURGENS, représentant de la « Eerste Kamer », Pays-Bas.- Madame la Présidente. Lorsque vous avez énoncé les divers points de l'ordre du jour de la TROIKA et de la réunion de la COSAC du mois de novembre, vous avez fait allusion à l'emploi. L'emploi est, certes, une question vitale. C'est même la question politique la plus importante qui nous est soumise. Mais la COSAC peut-elle traiter des questions sur l'emploi sans s'y perdre ou en discuter sans profit ? Je ne vois pas comment la COSAC

peut discuter utilement de ce sujet. ? Mais peut-être que je suis le seul à avoir des doutes à ce sujet ?

Madame la Présidente.- Mon unique prétention en vous présentant ce résumé c'était d'éviter d'oublier une suggestion. Il faudra revenir cet après-midi sur le choix des thèmes. Mais une procédure envisageable serait celle p.ex. de demander à notre Premier Ministre de soulever ce sujet et de nous permettre de lui poser quelques questions. Ce n'est pas l'enceinte appropriée pour discuter de cet aspect très important figurant dans le projet de Traité d'Amsterdam »

M. Francisco Antonio LUCAS PIRES, Vice Président de la Commission institutionnelle du Parlement européen.- Madame le Présidente. Je désire uniquement faire une remarque additionnelle.

Je saisis l'importance que vous donnez à l'ordre du jour de la COSAC du mois de novembre, mais n'oubliez pas qu'au mois de novembre nous devons également discuter de l'Union monétaire, ne l'oubliez pas.

Madame la Présidente.- Il ne faut surtout pas oublier ce point important. Je désire avant de conclure passer la parole à Monsieur FRANDSEN du Danemark qui, en l'absence d'une délégation parlementaire, veut nous faire part d'une observation.

M. Finn Okriver FRANDSEN, représentant du Folketing , Danemark.- Un point mineur, Madame la Présidente.

Le 16 octobre 1996 nous avons fait une déclaration à Dublin concernant le point 4 du paragraphe II, chapitre 20 du projet de Traité d'Amsterdam et nous avons notamment décidé d'organiser une réunion des fonctionnaires compétents pour la COSAC à l'occasion de chaque présidence. Si j'ai bonne souvenance la Présidence néerlandaise avait eu des problèmes pour organiser cette réunion du fait de la Conférence

intergouvernementale. Je voudrais demander aujourd'hui à la Présidence luxembourgeoise si elle veut bien s'en charger.

Madame la Présidente.- Il faudrait peut-être vous adresser aux fonctionnaires ici présents pour avoir quelques éclaircissements. Je me demande s'il est normal et chose courante que des réunions préparatoires de la COSAC soient organisées au niveau des fonctionnaires. Si tel est le cas, il va de soi que ce sera fait. On va analyser la situation et on vous tiendra au courant. Merci de nous l'avoir signalé.

Madame la Présidente clôt les débats.